

2018

Rapport d'activités



AGIR POUR LES FAMILLES

Sommaire

4 Le mot de la Présidente

5 Connaître l'Udaf 44

12 Les temps forts de la vie associative

14 Se mobiliser pour le respect des familles

L'expression dans les médias

Les commissions de travail

17 Porter la voix des familles

Les représentants familiaux

La communication

21 Cultiver l'innovation sociale

Lire et faire lire

Information et Soutien aux Aidants Familiaux (ISAF)

Soutien à la parentalité à destination des usagers des services de l'Udaf 44

Information et Soutien au Budget Familial (ISBF)

25 Accompagner les personnes en difficultés

Le LIEN : Lieu d'Information, d'Ecoute et d'orientation

Service Accompagnement Social et Familial

Service Protection Juridique des Majeurs

Service Juridique

Soutien aux Tuteurs Familiaux

Famille Gouvernante

40 Les services supports

L'organisation de l'Udaf 44

Ressources humaines

Administration Générale et Qualité

Gestion et Moyens Généraux

47 Orientations 2019/2023

49 Le lexique

L'année 2018 a été marquée une fois encore par la mobilisation remarquable et l'engagement total des acteurs de l'Udaf44 auprès des familles de Loire-Atlantique.

Outre les rencontres annuelles incontournables, telles que la conférence des mouvements familiaux sur le thème de l'inclusion numérique, ou notre Assemblée Générale autour des Solidarités familiales, 2018 a vu la mise en œuvre par notre institution de nouveaux dispositifs en matière d'action sociale et familiale.

Je citerais notamment le développement du site internet destiné aux proches aidants, qui centralise les informations essentielles concernant les champs du vieillissement, de la maladie et du handicap. Ce site constitue un outil précieux pour les aidants familiaux. En facilitant un accès plus rapide à l'information sur tous les dispositifs départementaux disponibles, il permet d'alléger leur quotidien.

Nous restons également très mobilisés sur la question primordiale que constitue pour les familles la prévention du surendettement, particulièrement pour celles qui ont à gérer des budgets contraints, de plus en plus impactés par des charges croissantes et incontournables, souvent liées au logement.

Pour ce faire, nous avons eu à cœur de développer l'ISBF (l'information et soutien au budget familial) qui consiste en l'organisation d'une permanence d'accueil bienveillant et de conseil au grand public, parfois accompagnée de la mise en place d'un microcrédit personnel.

Par ailleurs, nous avons porté la voix des familles auprès des pouvoirs publics et des élus du Département lors de temps d'échanges constructifs et conviviaux qui ont permis d'évoquer très concrètement différentes réalités de vie.

Ces nombreux temps forts de notre institution en 2018 s'inscrivent dans la volonté constante d'accompagner au mieux les familles de Loire Atlantique dans leur quotidien, en prenant en compte leurs préoccupations afin d'élaborer le plus souvent possible des solutions adaptées à leurs situations.

Marie-Josée BALDUCCHI

« Ecouter, défendre et représenter toutes les familles »

Créée en 1945, l'Union départementale des associations familiales de Loire-Atlantique (Udaf 44) rassemble 97 associations familiales et 11 membres associés.

Quelques unes sont dites généralistes car elles traitent aussi bien de la question du logement que celle du soutien à la parentalité. D'autres encore sont ancrées sur le terrain de l'éducation. On compte aussi parmi les associations familiales adhérentes à l'Udaf 44 des associations d'aide à domicile.

La diversité des mouvements et associations qui la compose, permet à l'Udaf 44 de représenter toutes les familles du département dans des instances où se décide leur avenir.

Plus de 200 bénévoles s'engagent aux côtés de l'Udaf 44 pour faire reconnaître les droits des familles et défendre leurs intérêts dans des organismes tels que la Caf, la CPAM, les CCAS et les hôpitaux, notamment.

L'Udaf 44 gère également plusieurs services d'accompagnement : protection de l'enfance, protection juridique des personnes majeures (tutelle, curatelle), soutien aux tuteurs familiaux, soutien à la parentalité et conseil budgétaire.



Les 4 missions de l'Udaf 44

- **Une mission politique**
Donner son avis aux pouvoirs publics sur des questions d'ordre familial et proposer les mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
- **Une mission d'exercice de l'action civile**
Exercer devant toutes les juridictions l'action civile aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles.
- **Une mission de représentation**
Représenter officiellement auprès des Pouvoirs Publics toutes les familles en désignant ou proposant des délégués des familles aux divers organismes institués par l'Etat, le Département et les communes.
- **Une mission de gestion**
Gérer tout service d'intérêt familial dont les Pouvoirs Publics lui confient la charge.

Le Conseil d'Administration

Marie-Claude ALLAIS	(CSF)	Dominique LAPERRIÈRE-MICHAUD	(CSF)
Marie-Josée BALDUCCHI	(CSF)	Martine LE BAIL	(CSF)
Zoulikha BELHAMITI	(ASFMR)	Eric LE CHAIX	(APF)
Franck BEYELER	(Familles de France)	Jean-Yves LE MAGUERESSE	(CSF)
Jean BOURREAU	(AFC 44)	Marie-Chantal LARDIÈRE	(MFREO)
Sandra BUREAU	(AFC 44)	Marie-Hellen LAWANI	(CSF)
Jean-Pierre CHESNE	(Vacances et Familles)	Annie LEVEILLER	(CSF)
Monique COCHELIN	(CSF)	Dominique LUQUIAU	(Familles de France)
Jean-François COUÉ	(Famille du cheminot)	Jean-Claude MARCEL	(ASFMR)
Marcelle DAVIOT	(Entr'aide Avenir Nantes Erdre)	Alain MITRY	(AFC 44)
Rosine DAZAS	(Jumeaux et Plus)	Annick OUISSE	(Entr'Aide Avenir Nantes Erdre)
Elisabeth DIRIDOLLOU	(ADAR)	Annick PROVOST	(ADAR)
Philippe DOUSCELIN	(Adapei 44)	Marie-Pierre RIO	(ADMR)
Florence FOIN	(AFC 44)	Odile SEGUY	(EFA)
Trysha GRESSUS NALLAPANE	(APGL)	Jean-Bernard TERTRE	(MFREO)

►► Connaitre l'Udaf 44

Le bureau de l'Udaf 44

Marie-Josée BALDUCCHI	- présidente -	(responsable des commissions INNOVATION SOCIALE et RELATIONS EXTÉRIEURES)
Rosine DAZAS	- vice-présidente -	(responsable de la commission COMMUNICATION)
Dominique LAPERRIÈRE-MICHAUD	- secrétaire générale -	
Alain MITRY	- trésorier -	(responsable de la commission FINANCIERE)
Marie-Chantal LARDIÈRE	- trésorière adjointe -	

Sont invités à participer au bureau les responsables des commissions :

Florence FOIN, EDUCATION-FORMATION
Marie-Hellen LAWANI, ASPECTS SOCIAUX et ECONOMIQUES
Philippe DOUSCELIN, SANTE-ENVIRONNEMENT
Jean-François COUÉ, COMMISSION de CONTRÔLE

La commission de contrôle

Travaux réalisés en 2018

Cette commission s'est réunie afin de :

- Contrôler la recevabilité de la liste d'adhérents au 31/12/2017 et rédiger le rapport de l'Unaf
- Examiner la recevabilité des candidatures au Conseil d'Administration
- Examiner les modifications apportées aux statuts de l'Udaf 44
- Dépouiller les votes des élections au CA
- Examiner les demandes d'agrément pour l'association :
 - ADMR Guenrouët

La commission financière

Travaux réalisés en 2018

Ce groupe de travail, composé de la présidente, du trésorier et de la trésorière adjointe, s'est réuni avec la directrice et le responsable financier de l'Udaf 44 afin de :

- Assurer des bilans-étapes sur la gestion de l'Udaf 44 et de ses services,
- Valider les comptes présentés au Conseil d'Administration de mars avant les travaux de l'Assemblée Générale,
- Valider le budget prévisionnel présenté au Conseil d'Administration en décembre 2018.

►► Connaitre l'Udaf 44

Accompagner les associations

Le service Action Familiale soutient les bénévoles, les administrateurs et les associations membres de l'Udaf 44.

Il les conseille sur leurs mandats, les accompagne dans la mise en place de projets et assure le secrétariat de l'association.

Adhérer à l'Udaf 44, c'est :

Être au cœur d'un réseau pour mieux répondre aux besoins des familles

- Faire partie d'un réseau d'associations familiales
- Partager des valeurs et travailler ensemble pour les défendre et les promouvoir
- Échanger des informations avec d'autres associations dans le cadre de groupe de travail ou des Commissions d'Etudes et d'Actions (Education et Formation /Aspects Sociaux et Economiques / Santé et Environnement)
- Faire avancer des propositions en faveur des familles auprès des pouvoirs publics

Augmenter la visibilité de son association

- Gagner en notoriété auprès des élus et partenaires
- Promouvoir ses activités via les supports numériques de l'Udaf 44 et son magazine trimestriel L'Essentiel

Bénéficiaire d'un soutien opérationnel

- Disposer de salles de réunions, de documentation, d'un vidéo projecteur, (priorité aux adhérents membres actifs)
- Participer à des formations et des temps d'informations
- Disposer d'un soutien technique à la création de supports de communication (réservé aux adhérents membres actifs)

Les associations adhérentes

En qualité de membre actif peuvent :

- Participer au Conseil d'Administration
- Participer à l'Assemblée Générale avec voix délibérative
- Représenter les familles dans les organismes municipaux, départementaux, régionaux et nationaux en respectant la charte d'engagement
- Percevoir une dotation allouée par l'UNAF (proportionnellement au nombre d'adhérents)
- Possibilité de percevoir une participation financière pour l'organisation d'un événement ou la participation à un colloque

Chaque année, les associations membres actifs transmettent leur liste d'adhérents à l'Udaf 44. Au 31 décembre 2018, l'Udaf 44 compte 97 associations familiales, soit 27 045 adhérents.

L'aide financière reversée aux adhérents

Tous les ans, l'Unaf verse aux Udaf une somme calculée en fonction de leur nombre d'adhérents. En 2017, l'Udaf 44 a reçu 234 382,20 € pour aider au fonctionnement de l'association. 10 % de cette somme (soit 23 438,22 €) sont reversés en 2018 aux associations adhérentes et répartis de la façon suivante :

- 50 % sont reversés à toutes les associations familiales en fonction du nombre de leurs adhérents déclarés l'année N-2 (soit 11 719,11 €)
- 30 % sont reversés au mouvement familial à recrutement général (soit 7 031,47 €)
- 20 % sont mis à la disposition du Conseil d'Administration (soit 4 687,64 €) pour tenir compte des réalités associatives du département.

L'utilisation de ces 20 % est soumise chaque année à la délibération du Conseil d'Administration.

Les cotisations

En 2018, le montant des cotisations est de 0,35 € par adhérent et 12 € par association.

Les associations familiales sont tenues de verser cette cotisation annuelle par famille adhérente, pour disposer du droit de vote lors de l'Assemblée Générale.

►► Connaitre l'Udaf 44

Les associations membres associés

Si une association ne remplit pas toutes les conditions requises pour devenir membre actif, elle peut être membre associé, ce statut permet de participer à l'Assemblée Générale avec voix consultative.

Les associations membres associés sont les associations n'ayant pas les statuts correspondant au titre d'association familiale, mais avec lesquelles l'Udaf tient à formaliser un partenariat.

L'Udaf 44 compte 11 associations membres associés : Couples & Familles, le Centre de Liaison des Equipes de Recherches (Cler), l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE), Animation 44, Equithé A, l'AGSA 44, SOS Inceste pour revivre, Morraine et Vous, Parrains par'mille, Prison Justice 44 et France Alzheimer.

À suivre le tableau récapitulatif des adhérents de l'Udaf 44

Membres actifs (délibératifs)	Adhérents	Suffrages
Associations familiales rattachées à un mouvement familial national à recrutement général		
Fédération des Associations Familiales Catholiques (FDAFC)	859	3 229
Confédération Syndicale des Familles (CSF)	2 360	6 004
Fédération départementale des Associations d'Aide Familiale Populaire (FDAAFP)		
Familles Rurales (FR)	481	1 615
Familles de France (FF)	38	92
Associations familiales rattachées à un mouvement familial national à recrutement spécifique		
Mouvements familiaux spécifiques de type éducatif ou professionnel		
Fédération départementale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation (MFREO)	1 440	4 384
La Famille du Cheminot (FC)	47	137
Association des Marins du Commerce (AMC)	13	17
Fédération départementale d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)	2 003	3 480
Fédération des associations d'Aide à Domicile pour Tous (ADT)	4 549	15 482
Association départementale d'Aide à Domicile en Activités Regroupées (ADAR)	12 080	16 582
Mouvements familiaux spécifiques de type social		
Association départementale des amis et parents des personnes handicapées mentales (ADAPEI)	854	1 706
Enfance et Famille d'Adoption (EFA)	90	230
Union Nationale des Familles et Amis de Malades psychiques (UNAFAM)	372	1 073
Jumeaux & Plus, l'association 44 (Jumeaux & +)	269	1 352
Association des Paralysés de France (APF)	143	286
Association pour la Défense de la Famille et de l'Individu (ADFI)	7	14
Association Jonathan Pierres Vivantes (AJPV)	63	118
Vacances & Familles (V&F)	97	185
Association des Parents Gays et Lesbiens (APGL)	30	88
Mouvements familiaux regroupant des familles monoparentales		
Association Syndicale des Familles Monoparentales et Recomposées (ASFMR)	95	224
Associations familiales non fédérées à un mouvement familial national		
Association Familiale Rurale de La Planche (AFR)	138	516
Association Familiale Rurale du Bignon (AFR)	72	167
Association Familiale Rurale de Rouans (AFR)	171	624
Anim'A Sion de Sion-les-Mines (AR)	44	176

►► Connaitre l'Udaf 44

suite du tableau récapitulatif des adhérents de l'Udaf 44

Animation Rurale d'Erbray (AR)	40	171
Le Bac à sable du Pellerin (affilié Animation Rurale)	40	160
Cap Mariage 44	14	31
Association Anorexie Boulimie Ouest	30	58
Association des Veufs (VF)	350	350
Entr'Aide Avenir Nantes Erdre	48	50
Entr'Aide Avenir Pays de Retz et Logne	166	166
Entr'Aide Avenir Sud Loire	42	43
TOTAL	27 045	58 810

La Conférence des Mouvements

Son rôle

La conférence des mouvements familiaux est une instance de concertation et d'information réunissant l'ensemble des associations membres de l'Udaf 44. C'est un lieu de partage et de débat sur les préoccupations des associations adhérentes et associées, ainsi que d'échanges sur les dossiers d'actualité traités au sein de leur propre structure. En 2018, la conférence des mouvements s'est tenue le 15 mars 2018 (cf p.12).

Son fonctionnement

Elle se réunit tous les ans et procède tous les 2 ans à la répartition des postes de « désignés » pour le Conseil d'Administration de l'Udaf 44. Les associations membres actifs, uniquement, peuvent prétendre à des postes d'administrateurs. Pour cela, elles doivent transmettre le nom de leur(s) candidat(s) auprès de l'Udaf 44 en amont de cette rencontre. Le jour de la conférence des mouvements, l'ensemble des candidatures est étudié et les associations présentes s'accordent sur la constitution de la moitié du Conseil d'Administration de l'Udaf, dit « le collège des désignés ».

Le soutien aux associations

Soutien financier exceptionnel

L'Udaf 44 peut décider d'attribuer à titre exceptionnel des subventions aux associations membres actifs pour le développement de leurs activités. En 2018, le Conseil d'Administration de l'Udaf 44 a accordé une aide (300 €) à Entr'aide Avenir Nantes Erdre et (300 €) à Entr'aide Avenir Pays de Retz et Logne.

Soutien à la communication

L'Udaf 44 a organisé deux formations abordant l'importance de la communication : Le 22/05/18, une journée de formation animée par l'association Fragil, expliquant l'intérêt de savoir communiquer sur les réseaux sociaux et toucher un nouveau public. Le 24/11/18, une journée de formation par l'Unafor, pour développer son association et motiver de nouveaux bénévoles.

Prêt de salles de réunion

L'Udaf 44 met à disposition de ses associations membres, des salles de réunion au sein du siège social. En 2018, les salles de réunion ont fait l'objet de 425 heures de prêts à diverses associations : L'APGL, L'Ecole des Parents et des Educateurs, SOS Inceste pour revivre, Entr'aide Avenir Nantes Erdre et Loire, Association des Marins du Commerce, Familles de France-Vive la Famille, AFC, Unafam, et Morraine et Vous.

►► Connaitre l'Udaf 44

La Médaille de la Famille

La médaille de la famille est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement 4 enfants et plus.

Les familles intéressées constituent un dossier en prenant renseignements auprès de leur Mairie. Les Udaf assurent le secrétariat de la médaille de la famille.

La médaille de la famille peut également être remise à des personnes ayant rendu des services exceptionnels dans le domaine de la famille. Dans ce cas, la demande est introduite conjointement par le Préfet et par le Président de l'Udaf du département où réside la personne intéressée.

Le service Action Familiale reçoit de la part des mairies des dossiers de candidatures afin de les instruire. Suite à la suppression de la Commission Départementale de la médaille de la famille (Préfecture), c'est à l'Udaf 44 que revient l'organisation de la commission d'attribution de la médaille de la famille selon décision préfectorale.

La promotion 2018

La commission d'attribution des médailles s'est réunie le 9 avril 2018 pour statuer sur la recevabilité des 15 dossiers de la promotion 2018. Sur les 15 dossiers présentés, 13 ont obtenu un avis favorable, et 2 ont été classés sans suite.

La Collecte de la Mère et de l'Enfant

L'Udaf 44 soutient l'organisation de la collecte de la mère et de l'enfant. L'argent récolté est affecté à des associations du département œuvrant dans l'aide aux femmes et enfants en détresse.

Pour l'année 2018, cette quête a été réalisée sur la voie publique le samedi et le dimanche 26 et 27 mai 2018 par les Associations Familiales Catholiques qui ont récolté la somme de 9 632,43€. Celle-ci a été affectée aux associations suivantes : la Maison de Marthe et Marie (60%), Office Chrétien des Handicapés (20%), Morraine et Vous (10%) et Magnificat (10%).

►► Connaitre l'Udaf 44

L'Union Nationale des Associations Familiales (Unaf)

Située à Paris, l'Union Nationale des Associations Familiales, en tant qu'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, est régulièrement auditionnée par les Ministères, l'Assemblée Nationale et le Sénat pour toutes les questions touchant à la politique familiale. L'Unaf participe notamment au Haut Conseil de la Famille et siège au sein du CESE (Conseil Économique, Social et Environnemental). Elle coordonne le réseau des Udaf et Uraf et organise à ce titre des rencontres, des groupes de travail et des formations destinés aux professionnels et bénévoles du réseau.



L'Union Régionale des Associations Familiales (Uraf)

Basée à Nantes, l'Union Régionale des Associations Familiales est l'instance régionale qui regroupe les Udaf de la région des Pays-de-la-Loire. Elle représente et défend les intérêts de l'ensemble des familles dans sa compétence régionale. Certains administrateurs de l'Udaf 44 exercent des représentations dans des organismes régionaux. L'Uraf siège notamment au sein du Ceser (Conseil Économique, Social et Environnemental Régional).



Le Réseau d'Observation des Réalités Familiales

L'Udaf 44 participe chaque année au Réseau d'Observation des Réalités Familiales piloté par l'URAF. Des ateliers participatifs sont réalisés afin de recueillir l'avis des familles de la région pour en rendre compte auprès des responsables familiaux et des pouvoirs publics.

En 2018, une restitution de l'étude 2017 qui portait sur le thème « Mobilité, transports, ruralité, un enjeu de territoires » s'est tenue le 07/02/18 au Conseil Régional des Pays de la Loire.

Le Réseau s'est concentré fin 2018 à préparer la mise en place de l'étude suivante pour le printemps 2019.

Les temps forts 2018 (liste non-exhaustive)

Réunir les associations, bénévoles et salariés, promouvoir ses actions, interpeller les pouvoirs publics, sensibiliser le grand public sur des sujets de société ; autant d'actions qui ont marqué l'année 2018 de l'Udaf 44.

16/01/18 : Cérémonie des vœux de l'Udaf 44

La présidente et la directrice de l'Udaf 44 ont adressé leurs vœux aux salariés, bénévoles et associations membres autour d'un moment convivial qui s'est tenu au siège.



15/03/18 : Conférence des mouvements familiaux

La Conférence Départementale des Mouvements Familiaux membres de l'Udaf 44 a permis à chaque association présente de faire part de son actualité et d'échanger cette année sur la thématique retenue : **l'inclusion numérique.**

Après ces échanges, la Conférence des Mouvements s'est accordée sur la désignation de la moitié du Conseil d'administration de l'Udaf 44.

22/03/18 : Conférence-débat sur la parentalité

Dans le cadre de la 29ème édition de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale, l'Udaf 44 a proposé une conférence-débat sur le thème : « **Comment préserver le bien-être de nos enfants lors de la séparation ? Quelles solutions ?** » animée par un psychologue.

Cette soirée était co-organisée avec la mutuelle santé - prévoyance MGEN, l'association Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) et l'Association Atlantique Espace Rencontre Famille (AAERF).

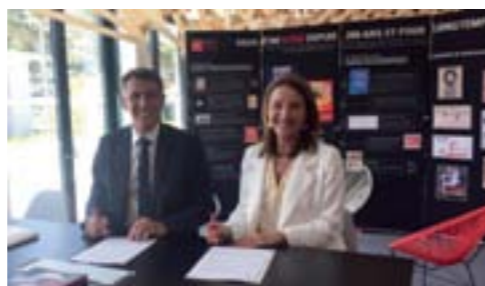


19/06/18 : Assemblée générale

L'Assemblée générale s'est tenue au siège de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de la Loire à Orvault.

En amont, Christophe LE BUAN, Directeur du Centre d'Affaires de la Caisse d'Épargne et Marie-Josée BALDUCCHI, Présidente de l'Udaf 44 ont signé une convention dans le cadre du développement de la multibancaire.

A l'issue de la partie statutaire, l'Udaf 44 avait invité Isabelle MOESH, sociologue au Pôle Gériatrie et Innovation de Bourgogne-Franche-Comté afin de proposer une conférence intitulée « **Les solidarités familiales, histoire de famille, affaire d'Etat ? Un équilibre complexe.** ».



26/06/18 : Les 11èmes Assises de la Protection de l'Enfance

Les 28 et 29 juin se sont tenues à la Cité des Congrès de Nantes, les 11èmes Assises Nationales de la Protection de l'Enfance. L'Udaf 44 y tenait un stand pour présenter les activités menées par le service Accompagnement Social et Familial.



18/10/18 : Une journée consacrée à la question du logement

La journée de rentrée de l'Udaf 44 s'est tenue à Nantes avec pour thématique : **Le logement, facteur d'équilibre pour tous.**

Au programme la présentation des grandes lignes de la loi ÉLAN par Marilia MENDÈS, coordinatrice du pôle Habitat et Cadre de vie à l'Unaf, l'intervention de Pierrick BRIENT, psychologue sur « Comment le rapport à l'habitat dépend de la manière dont une personne s'approprié un lieu ? » et la présentation de diverses initiatives locales sur le champ du logement par des partenaires tels que Nantes Métropole, Nantes Métropole Habitat, Habitat et Humanisme 44 et Soliha 44.



20/11/18 : Lancement du site «Paroles de Familles»

Pour le lancement de son site Paroles de Familles (<https://www.aidants44.fr>) qui a pour objectif d'informer et orienter les proches aidants, l'Udaf 44 a réuni plus d'une centaine de personnes à Saint-Herblain. Une compagnie théâtrale et M. ENNUYER (sociologue) ont animé cet après-midi. Soutien de ce projet, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique était représenté lors de ce lancement par son président, Philippe GROSVALET et sa vice-présidente au vieillissement et aux personnes âgées, Annaig COTONNEC.



L'Udaf 44 est amenée à s'exprimer dans les médias et auprès des parlementaires du Département.

En 2018, L'Udaf 44 a rencontré plusieurs parlementaires



Le 09/04/18 – Rencontre avec Michelle MEUNIER, Sénatrice de Loire-Atlantique.

Cette rencontre a permis d'insister sur la nécessité de préserver une véritable politique familiale inscrite dans la durée afin de rassurer les familles.

La Présidente a souligné l'importance d'être vigilant à ne pas assister à une dérive de la politique familiale en politique sociale, tout en maintenant une volonté d'être aux côtés des familles vulnérables.

Le 20/04/18 – Rencontre avec François de RUGY, Président de l'Assemblée Nationale et Député de Loire-Atlantique

Marie-Josée BALDUCCHI a fait savoir que l'Unaf déplorait l'absence d'un secrétariat d'Etat à la Famille. La Présidente est revenue sur les coupes drastiques touchant la politique familiale comme la suppression de la PAJE ou la baisse de l'APL. Enfin Marie-Josée BALDUCCHI a notamment insisté sur la nécessité de mieux reconnaître le métier de mandataire judiciaire. Face à l'augmentation des situations difficiles dont ils ont la charge et l'exigence attendue de leur accompagnement, des mesures comme la suppression des juges de tutelles de proximité ou la dématérialisation des démarches administratives ne facilitent pas au quotidien le travail effectué.



Le 23/04/18 – Rencontre avec Yannick VAUGRENARD, Sénateur de Loire-Atlantique

La Présidente de l'Udaf 44 a insisté sur l'importance de redonner confiance aux jeunes familles afin qu'elle puissent se projeter plus sereinement vers l'avenir.

L'Udaf 44 a fait part de son inquiétude face à la dématérialisation des démarches administratives. Bien qu'inéluctable et indispensable ce passage ne doit pas se faire dans la précipitation au risque d'augmenter le non recours au droit.

Le 29/06/18 – Rencontre avec la Ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès BUZYN

En déplacement à Nantes à l'occasion des 11èmes Assises de la Protection de l'Enfance, la Ministre est venue rencontrer l'Ecole des Parents et des Educateurs de Loire-Atlantique, association membre de l'Udaf et dont les bureaux sont situés au siège de l'institution.

Invitée à participer à cette rencontre, Marie-Josée BALDUCCHI a présenté les services de l'Udaf 44 en lien avec la Protection de l'Enfance.



L'Udaf 44 inquiète face à l'annonce de fusion des prestations sociales

01/10/18 – Communiqué de presse de l'Udaf 44

L'Udaf 44 a réagi à l'annonce par le Président de la République de la création d'un Revenu Universel d'Activité à partir de 2020. Ce projet qui vise à fusionner les prestations sociales comme le RSA, la prime d'activité, l'allocation adulte handicapé (AAH) ou encore l'aide personnalisée au logement (APL), sous conditions d'exercer une activité, pose question. Si des simplifications dans la redistribution des aides sociales peuvent s'entendre, il n'en reste pas moins indispensable de prendre en compte les spécificités de chacune. L'AAH tout comme l'APL, sont deux prestations nécessitant un traitement particulier.

Sous couvert d'économies dans la gestion des prestations sociales, il n'est pas imaginable de fragiliser une fois de plus les familles.

Contemporanéité des Aides au Logement : l'Udaf 44 s'inquiète et réclame plus de transparence sur les impacts pour les familles

04/12/18 – Communiqué de presse de l'Udaf 44

A partir de juillet 2019, les Aides Personnelles au Logement (APL) seront déterminées sur la base des revenus de l'année en cours, et non sur ceux d'il y a deux ans comme c'est le cas actuellement.

Si le principe d'attribuer une aide en rapport avec la situation actuelle vécue par les familles peut paraître louable, pour l'Udaf 44, sa mise en œuvre soulève de nombreuses questions.

L'Udaf 44 alerte sur les risques et appelle à plus de transparence quant à l'impact pour les familles.

Stop à la violence !

06/12/18 – Communiqué de presse de l'Udaf 44

Depuis de nombreux mois, l'Udaf 44 alerte sur la perte de confiance grandissante de la part des familles. Perte de pouvoir d'achat, baisse de prestations, inquiétudes sur les conséquences des réformes, sentiment de toujours contribuer davantage sans compensation par rapport à l'effort demandé : autant de signaux d'alarme qui ont dégradé la confiance des familles dans le système de redistribution.

L'Udaf 44 rappelle que rien ne justifie les appels à la violence, la mise en danger de la vie d'autrui, les destructions des biens. Face à la gravité de la tournure des événements, l'Udaf 44 invite l'ensemble des familles, soucieuses de la sécurité de leurs enfants, de leurs jeunes, à ne pas prendre le risque d'alimenter cette violence. Ce sont les plus vulnérables qui en seront les premières victimes. Il est urgent d'apaiser les tensions et de retrouver les chemins du dialogue. Aucune solution ne devrait passer par la violence.

Les commissions de travail : travaux réalisés en 2018

Les administrateurs et les représentants sont invités à participer à différentes commissions de travail abordant des thématiques variées.

La commission aspects sociaux et économiques

- Information et Soutien au Budget Familial (ISBF)
- Microcrédit personnel
- Groupe de travail sur la représentation CAF
- Actualités logement
- Inclusion numérique - participation au GRAIN (Groupe Recherche Action Inclusion Numérique)
- Questionnaires aux délégués CCAS

La commission communication

- Suivi de rédaction du magazine institutionnel de l'Udaf 44, L'Essentiel :
 - n° 151 Education budgétaire prévenir et enseigner pour mieux protéger
 - n° 152 La solidarité intergénérationnelle
 - n° 153 L'inclusion numérique
 - n° 154 Le logement facteur d'équilibre pour tous

La commission relations extérieures

- La conférence des mouvements avec une seconde partie sur le thème de la dématérialisation des démarches administratives
- Suivi du plan local de développement associatif (favoriser les rencontres salariés/bénévoles, fidéliser et développer le réseau, soutenir les associations adhérentes...)
- La rencontre annuelle entre les acteurs locaux de la politique familiale, signataires de la charte pour l'amélioration de l'accès à l'information pour les familles de Loire-Atlantique
- L'organisation de l'Assemblée Générale de l'Udaf 44
- La réunion de rentrée de l'Udaf 44

La commission santé-environnement

- Suivi du projet du site internet «Paroles de Familles
- Réflexion sur l'organisation d'un famillathlon
- Participation à la journée prévention routière organisée par les MFR
- Courrier adressé à l'Agence Régionale de Santé concernant la situation des EHPAD et la dégradation des conditions de vie et de soins des personnes âgées résidentes.

La commission éducation-formation

- Suivi du programme Lire et faire lire
- Le parrainage de proximité
- Connaissance des enjeux de la réforme du baccalauréat et des orientations post-bac
- L'apprentissage
- Les Espaces-parents

Les représentants familiaux

Le REPRÉSENTANT FAMILIAL

Lors de la création des Udaf en 1945, le législateur souhaite disposer d'un interlocuteur officiel pour parler au nom des familles à chaque fois que leurs intérêts sont concernés.

En effet, véritable acteur économique et social, les familles sont des partenaires du dialogue social. Les personnes qui les représentent ont donc un rôle capital à jouer.

Le représentant familial est ainsi le porte-parole de l'ensemble des familles du département.

Qui sont les représentants familiaux et où siègent-ils ?

Les adhérents des associations représentent « officiellement l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics » (Code de l'Action Sociale des Familles), avec 205 représentations :

- 56 représentations au sein d'organismes aussi divers que la CPAM, la CAF ou les bailleurs sociaux.
- 149 représentants siègent, pour leur part, dans des CCAS ou CIAS (Centre Communal/Intercommunal d'Action Sociale).

Tous les domaines de la vie quotidienne sont représentés.

Les représentants familiaux sont associés aux commissions de travail.

Nom de l'organisme pour lequel l'Udaf 44 a nommé un/des représentant(s)	Titulaire	Suppléant
Commission éducation-formation		
LINKIIA	MIRAL Geneviève	/
Commission Départementale d'action contre les violences faites aux femmes	BALDUCCHI Marie-Josée	/
Commission d'agrément des personnes qui souhaitent adopter	LE MAGUERESSE Jean-Yves	COUSSIN Christophe
Conseil de famille des pupilles de l'Etat	LE MAGUERESSE Jean-Yves	COUSSIN Christophe
Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN)	ACKERMANN Jean-Marc	GOUDE Marie-Laure
Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance	BALDUCCHI Marie-Josée	/
Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA)	BALDUCCHI Marie-Josée	/
Comité Départemental pour la Protection de l'Enfance	BALDUCCHI Marie-Josée	
Commission aspects sociaux et économiques		
Association Départementale d'Information sur le Logement en Loire-Atlantique (Adil)	LE MAGUERESSE Jean-Yves	/
Association d'Insertion Solidarité Logement (AISL)	LE MAGUERESSE Jean-Yves	/
Caisse d'allocations familiales (Caf)	AUGER Monique LAPERRIERE MICHAUD Dominique LEVEILLER Annie BLEREAU-MELEARD Séverine	BOURE Fouzia DURAND Yoann OULLIER Cynthia PIERRE Audrey
Centres communaux d'action sociale et CIAS	149 délégués	
Commission spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (Ccapex)	LAWANI Marie-Hellen LEVEILLER Annie	/
Comité départemental de la consommation	ROBIN Yves	/

Suite du tableau des représentations Udaf 44

Comité d'expansion économique (Codela)	MITRY Alain	/
Comité local des usagers de la Préfecture	POULIQUEN Agnès	/
Commission départementale commune soumise à l'article 55 de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain)	LAWANI Marie-Hellen	BALDUCCHI Marie-Josée
Commission consultative des services publics locaux de la communauté urbaine de Nantes	LE MAGUERESSE Jean-Yves	/
Commission consultative des services publics locaux de la mairie de Nantes	LE MAGUERESSE Jean-Yves	/
Commission de sélection d'appels à projet médico-sociaux du département de Loire-Atlantique	BALDUCCHI Marie-Josée	PAYELLE Nathalie
Commission départementale d'Aménagement Commercial	BEYELER Franck	/
Commission Départementale de conciliation	HAVENEL Janine	LAWANI Marie-Hellen
Commission de sélection d'appel à projet social pour les projets autorisés par le Préfet	CHESNE Jean-Pierre	/
Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics	En attente	/
Commission départementale du commerce non sédentaire	En attente	/
Commission départementale Droit au logement opposable (Dalo)	BALDUCCHI Marie-Josée	COCHELIN Monique
Commission locale des transports publics particuliers de personnes	OUISSSE Annick	BALDUCCHI Marie-Josée
Commission locale d'insertion Nantes Ouest (Cli)	BALDUCCHI Marie-Josée	/
Commission municipale des opérations funéraires	LE MAGUERESSE Jean-Yves	/
Conseil de développement de Nantes Métropole	LE MAGUERESSE Jean-Yves	/
Conseil de développement du pays de Retz	GUILBAUD Hubert	/
Conseil départemental d'Insertion	BALDUCCHI Marie-Josée	
Fonds de solidarité pour le logement (FSL)	LAWANI Marie-Hellen	/
Habitat 44	SALIMY Farghandah	/
Commission des diplômes pour les métiers funéraires	LE MAGUERESSE Jean-Yves	/
Nantes Métropole Habitat	GUET Bernadette	/
OPH Silène	DUHART Michèle	/
Plan départemental d'actions en faveur du logement des plus défavorisés (PDALPD)	LAWANI Marie-Hellen MENAY Marion	/
Schéma départemental des services aux familles de Loire-Atlantique	LEVEILLER Annie PAYELLE Nathalie	/
Soliha	LAWANI Marie-Hellen	LE MAGUERESSE Jean-Yves
Commission santé et environnement		
Conseil de Surveillance du Centre hospitalier universitaire de Nantes	MOQUARD Eliane	/
Mutualité sociale agricole 44-85 (MSA)	BELLEIL Pascal	/
Caisse primaire d'assurance maladie de Loire-Atlantique (CPAM)	LE MAGUERESSE Jean-Yves	DOUSCELIN Philippe

Suite du tableau des représentations Udaf 44

Conseil Départemental métropolitain de la citoyenneté et de l'autonomie (CDMCA 44)	OUISSSE Annick	DOUSCELIN Philippe
CDU centre hospitalier Loire Vendée Océan	ECOMARD Charles-Henri	/
CDU du centre hospitalier Erdre et Loire		SCHMITT Monique
CDU du centre hospitalier Georges Daumezon	OUISSSE Annick	/
CDU du CHU de Nantes	/	LE MAGUERESSE Jean-Yves
CDU du centre Hospitalier de Savenay	/	COUEDEL Sylvie
CDU centre Le Bodio de Pontchâteau	BRETECHE Chantal	/
CDU centre hospitalier de Maubreuil	/	COUE Isabelle
CDU centre MPR Côte d'Amour CRF les Océanides	/	DUBE Monique
CDU CSSR Le Confluent	/	MITRY Alain
CDU de l'hôpital local de Clisson	DE TERNAY Isabelle	/
CDU de l'hôpital local de Courcoué-sur-Logne	AZAIS Jacqueline	LARDIERE Marie-Chantal
CDU de l'hôpital local du Pays de Retz	DU RUSQUEC Christophe	/
CLIC du Pays de Pont-Château, Saint-Gildas des Bois, Loire et Sillon	LEGENTILHOMME François	/
Commission locale de l'eau pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau de la baie de Bourgneuf et du marais breton	En attente	/
Communauté de communes du pays d'Ancenis (Compa)	LE MAGUERESSE Jean-Yves	LUQUIAU Dominique
Conseil territorial de santé	LEVEILLER Annie	CHESNE Jean-Pierre
CDU Hôpital privé du Confluent	/	MITRY Alain
Les Apsyades (Bouguenais)	/	BEX Chantal
Office des retraités et personnes âgées de Nantes	MITRY Alain	/
Syndicat départemental d'alimentation en eau potable de Loire-Atlantique	LE MAGUERESSE Jean-Yves	BALDUCCHI Marie-Josée

Comment sont-ils désignés ?

L'Udaf 44 sollicite les associations familiales adhérentes pour pourvoir les représentations. Les candidatures sont ensuite proposées à l'approbation du Conseil d'Administration avant d'être adressées aux organismes requérants.

Il est alors demandé au représentant de confirmer son engagement dans le mandat par la signature de la charte du représentant, lui rappelant entre autres, « l'obligation de l'Udaf de l'accompagner tout au long de ce mandat (droit) et la nécessité de fournir régulièrement son compte-rendu (devoir) » (extraits des principes diffusés dans la Charte du Représentant).

Comment sont-ils accompagnés ?

Pour soutenir la dynamique du réseau, le service Action Familiale :

- assure une veille documentaire
- met en lien les usagers et les associations avec les représentants familiaux
- organise des réunions d'échanges et d'informations entre représentants
- propose des formations en lien avec le type de représentation

Les faits marquants 2018

Formations et informations

Qu'est ce qu'un représentant familial ? Avec l'intervention de Frédéric DURIEZ, chargé de mission formations Unaf.

Assises nationale de la protection de l'enfance

Formation Premiers Pas – Unaf

Rencontre nationale CAF – Unaf

Journée nationale Habitat – Unaf

Le numérique à l'école – Unaf

Journée nationale Santé Unaf - l'intelligence artificiel

Journée d'étude médiation administrative – Unaf

Présentation du 23ème rapport sur l'état du mal logement en France

France Assos Santé – dossier médical partagé

La communication

Magazine L'Essentiel

L'Udaf 44 édite un magazine trimestriel intitulé L'Essentiel. Son contenu, en lien avec l'actualité générale est déterminé par la commission communication autour d'une thématique centrale. Le magazine est édité en 1 700 exemplaires et adressé aux associations adhérentes, élus départementaux, partenaires et bénévoles.

Site internet www.udaf44.fr

Tout au long de l'année, le site internet est actualisé et alimenté : offres d'emploi et événements proposés par l'Udaf 44, actualités issues du réseau associatif, propositions de sondages et d'enquêtes.

Page Facebook

Au 31 décembre 2018, la page Facebook de l'Udaf 44 recense 186 abonnés, soit une augmentation de 38% des personnes qui suivent régulièrement l'actualité de l'Udaf 44 et de son réseau, par rapport à 2017. Selon l'estimation Facebook, ces abonnés sont à 68% des femmes majoritairement âgées entre 25 et 34 ans et 31% des hommes majoritairement âgés entre 35 et 44 ans. On recense également 176 «fans» de la page.

Lire et faire lire

Déployer le dispositif sur le territoire avec les partenaires locaux. Animer et promouvoir le réseau de bénévoles sur le département.



Le projet

Des bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser leur approche à la littérature. Des séances de lecture à voix haute sont organisées en petits groupes de 6 enfants maximum, une ou plusieurs fois par semaine, durant l'année scolaire.

L'Udaf 44, engagée dans le dispositif Lire et faire lire depuis sa création, anime aujourd'hui un réseau d'environ 248 bénévoles et 112 structures sur l'ensemble du département de la Loire-Atlantique.

Lire et faire lire poursuit trois objectifs principaux et complémentaires que l'Udaf 44 partage :

- un objectif éducatif et culturel qui s'inscrit dans les priorités relatives au développement de la lecture et de la maîtrise de la langue et qui participe à la promotion de la littérature de jeunesse auprès des enfants ainsi qu'à la découverte de notre patrimoine littéraire,
- un objectif d'échange intergénérationnel destiné à favoriser la rencontre et le dialogue entre des enfants et des personnes âgées de plus de 50 ans,
- un objectif de contribution à la prévention de l'illettrisme.

Objectifs de l'action

Déployer le dispositif Lire et faire lire sur le territoire avec les partenaires locaux :

- Recherche de nouvelles structures (écoles, collèges, crèches et autres structures)
- Recrutement de nouveaux bénévoles
- Recherche de partenariats et de financements

Animer et promouvoir le réseau de bénévoles sur le département :

- Accueil et liens avec les bénévoles (organisation de réunions de rentrée, réunion de bilan...)
- Formation des bénévoles relais
- Formation des bénévoles
- Rencontre avec les nouvelles structures
- Organisation d'événements (rencontres d'auteurs, rencontres avec des libraires...)
- Mise en place d'un comité de lecture
- Blog

En 2018, Lire et faire lire avec l'Udaf 44 c'est :

248 lecteurs bénévoles

7 bénévoles relais

82 écoles

18 structures petite enfance

8 journées de formation

Actions réalisées en 2018

8 formations sur des thématiques diverses comme la lecture aux tout-petits, initiation à la littérature jeunesse et à la lecture à voix haute, lire en public, des livres d'art pour tous les âges entre autres ont réuni 104 bénévoles.

Rencontre avec l'illustratrice Laëtitia LE SAUX, dans le cadre des 20 ans de l'association Nantes Livres Jeunes, le jeudi 24 mai 2019. Le matin, rencontre avec deux classes dans deux écoles nantaises et l'après-midi, rencontre avec les bénévoles de Lire et faire lire.

Festival Scènes Vagabondes en mai et juin 2018. Des lecteurs ont proposé, 5 samedis durant, des lectures aux enfants dans 5 parcs de la ville de Nantes.

Rencontre Nationale Lire et faire lire les 28 et 29 novembre 2018 à La Rochelle.

Expérimentation en lien avec l'association Lire et faire lire Nationale d'un nouveau logiciel de gestion de l'activité Lire et faire lire.



En partenariat avec l'entreprise éco-solaire Recyclivre, les lecteurs bénévoles de Lire et faire lire ont proposé des lectures à voix haute aux enfants à l'occasion de deux grandes opérations de collectes de livres menées dans les centres commerciaux d'Atlantis à Saint-Herblain début juin et Paradis à Nantes fin octobre. A l'issue de ces collectes, Recyclivre a reversé au total 2 316€ pour l'activité Lire et faire lire en Loire-Atlantique.

►► Cultiver l'innovation sociale

Information et Soutien aux Aidants Familiaux (ISAF)

Faciliter l'accès à l'information pour les aidants familiaux afin de soutenir et valoriser leur engagement quotidien.

Le projet

L'Udaf 44 a souhaité mettre à disposition des familles du département un site internet destiné aux aidants familiaux quels que soient l'âge, la maladie ou le handicap du proche qu'ils accompagnent. Ce site centralise les informations et actualités départementales sur les thématiques du vieillissement, de la maladie et du handicap. La mise en ligne du site www.aidants44.fr a eu lieu le 20 novembre 2018.

Actions réalisées en 2018

L'année 2018 a permis de finaliser l'élaboration du site aidants 44. En amont de l'ouverture du site au public, l'ISAF a poursuivi sa communication autour du projet à travers des rencontres avec des professionnels, et a consolidé son travail de partenariat avec la constitution d'un Groupe Ressource.

Présentation du projet aux partenaires

Un courrier commun réalisé avec l'Udaf et le Département a été élaboré et adressé aux différents partenaires potentiels afin de présenter notre démarche. Les responsables des différentes délégations du Conseil Départemental ont été sollicités en vue de la présentation du projet.

Dans cet objectif de présentation, plusieurs rencontres ont eu lieu tout au long de l'année :

- Rencontre avec la délégation du conseil Départemental d'Ancenis (01/01/2018).
- Participation à « une table tactique » de la délégation du Vignoble (12/01/2018).
- Participation à l'assemblée INTERCLIC à Ancenis (19/01/18).
- Rencontre de la délégation du Département du Vignoble (24/04/2018).
- Rencontre des pilotes de la MAIA (25/05/2018).
- Rencontre avec les médecins du Conseil Départemental (29/05/18).
- Rencontre avec la MDPH (29/06/2018).
- Participation à la journée des Aidants organisée par les Moncellières (06/10/2018).
- Rencontre avec le responsable du service social de la mairie de Nantes (30/10/2018).

Recherche de financement

Des demandes de subvention ont été déposées auprès de la CARSAT, la MSA, la CPAM et PRO BTP. Le site est à ce jour financé par le Conseil Départemental et la CARSAT.

Mise en place d'un Groupe Ressource

Afin de partager les visions portées sur le domaine des aidants, un Groupe Ressource a été constitué. Le CLIC de Nantes, la Maison des aidants, l'ADT, l'ADMR, l'ADAR, le Conseil Départemental, Alfarépit, l'ADAPEI, l'UNAFAM ont participé au groupe.

Le Groupe Ressource s'est réuni 5 fois durant l'année. Préalablement au lancement du site, les participants ont eu accès à la base-test et ont pu faire part de leurs remarques sur le contenu du site.

Les réunions ont également permis d'échanger sur les outils de communication tel que la réalisation du flyer présentant le site.



Lancement officiel du site : le 20 novembre 2018

Cette inauguration s'est déroulée au Carré des Services à Saint-Herblain en présence de Philippe GROSVALET, Président du Département.

Cette journée de lancement s'est articulée autour de la présentation du site, avec la participation de la Compagnie théâtrale ERGATICA, de l'intervention du sociologue Bernard ENNUYER. Elle a réuni 107 participants. Cette journée a été suivie par une campagne de communication : sites nationaux des aidants, sites des communes du 44, magazines municipaux avec une cinquantaine de publications au total.

L'année 2018 a permis de finaliser la mise en place du site aidants44. Depuis la journée de lancement, 2413 utilisateurs l'ont visité. Les thématiques les plus consultées sont les pages : carte des actions/manifestations, partenaires, aides au répit, liens utiles... Nous comptons déjà, plus de **100 partenaires référencés**.

►► Cultiver l'innovation sociale

Soutien à la parentalité à destination des usagers des services de l'Udaf 44

Favoriser le maintien du lien parents-enfants, en prenant en compte l'intérêt de l'enfant, pour toutes les familles et à tous les âges de l'enfance.

Le projet

L'Udaf de Loire Atlantique dispose d'un service Espace Rencontre permettant de nouer ou renouer des liens en lieu neutre entre parents et enfants séparés. L'accès au service et les représentations négatives concernent particulièrement : les adolescents et certains parents. Le projet consiste donc à proposer des groupes de paroles entre parents visiteurs et parents hébergeants ou entre adolescents et parents. Il est également envisagé de faire connaître le service par le biais de conférences sur le thème de la parentalité.

Actions réalisées en 2018

Suite au constat partagé avec l'École des Parents et des Educateurs et une association de médiation familiale, l'AAERF (Association Atlantique Espace Rencontre Famille), de la difficulté pour les parents en séparation d'accéder aux services, il a été décidé de proposer une conférence-débat sur la parentalité en partenariat avec la mutuelle santé prévoyance MGEN sur le thème « Comment préserver le bien-être de nos enfants lors de la séparation ? Quelles solutions ? »

Les objectifs étaient de permettre de créer du lien entre les structures et de communiquer sur leurs actions auprès du grand public.

Aussi, le 22 mars 2018, environ 50 personnes ont assisté à cette conférence-débat inscrite dans le cadre de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale.

Un psychologue est d'abord intervenu sur le thème retenu, l'AAERF, l'EPE et l'Udaf ont ensuite présenté leurs services.

Pour la quasi totalité des participants : le contenu traité et la qualité de l'information fournie étaient adaptés ainsi que le débat et la table ronde.

- 63,33% des participants étaient des professionnels, 20% de familles concernées par la problématique et 10% de grand public.

- 46,67% des participants ont été informés de l'évènement par des organismes, 30% par internet ou les réseaux sociaux et 20% par affiches et flyers.

Enfin, ce travail de partenariat visait également à créer du lien entre professionnels afin de poursuivre le projet de groupes de paroles à destination des parents visiteurs et parents hébergeants ainsi que des adolescents accueillis en Espace Rencontre. Il est envisagé que ces groupes puissent être animés par un médiateur familial ou encore un professionnel de l'École des Parents et des Educateurs.

Information et Soutien au Budget Familial (ISBF)

Développer le soutien et le conseil en matière de gestion budgétaire afin d'agir sur la prévention du surendettement et de permettre aux familles d'améliorer leur quotidien.

Le projet

Pour l'Udaf 44, il s'agit d'offrir aux familles du département confrontées aux difficultés budgétaires un espace d'écoute et de conseil. Cette action permettra d'accompagner les familles ou personnes qui, souhaitant améliorer leur vie quotidienne, ont des questions ou rencontrent des difficultés budgétaires. Elle s'inscrit dans une politique de prévention du surendettement. Elle permettra également un accès à des outils de promotion sociale comme le microcrédit personnel.

Actions réalisées en 2018

Au cours de l'année 2018, le projet ISBF s'est confirmé par la signature de deux conventions et par la poursuite du développement de l'action.

Conventions CCAS :

Convention signée avec le CCAS de Bouguenais pour une mise en place à partir de janvier 2018 : 10 permanences annuelles pour recevoir les habitants de Bouguenais sur rendez-vous pour des conseils budgétaires et/ou du microcrédit. Cette mise en place a été l'occasion d'organiser une réunion publique sur la thématique des frais bancaires.
Convention signée avec le CCAS de Montoir de Bretagne pour une mise en place de permanences mensuelles à compter de septembre 2018.

Développement ISBF :

L'action ISBF a été présentée auprès de plusieurs interlocuteurs :

- CCAS de Saint-Nazaire
- CCAS de Thouaré-sur-Loire
- CCAS de Couëron
- CCAS de Divatte sur Loire

- Rencontre de la « Commission Pauvreté Précarité Santé » de l'UDCCAS
- ADIE
- Service Mobilité du secteur de St Nazaire et Pays de Retz.
- Association Le Relais

Le partenariat avec les interlocuteurs bancaires sur l'action « Microcrédit Personnel Garanti » s'est poursuivi.

- Suite à la signature de la Convention avec le Crédit Municipal de Nantes pour l'extension du microcrédit au « prêt stabilité » plusieurs demandes ont été instruites et validées.

- L'activité avec Creasol s'est mise en place dès janvier 2018. Une information a été diffusée. Les modalités d'instruction sont nouvelles car basées entièrement sur un service en ligne. Cette pratique induit une certaine rigidité dans la relation bancaire.

Le projet ISBF se concrétise par les entretiens réalisés par des conseillères ESF au sein de l'Udaf ou par les permanences sur les communes qui sont conventionnées. Le développement de cette action passe par une meilleure connaissance des réalités familiales, des difficultés budgétaires et bancaires, et par des actions de prévention en amont de la survenue d'un surendettement.

La loi « pauvreté » promulguée en septembre 2018, généralise la mise en place des Points Conseil Budget PCB sur l'ensemble du territoire. L'action ISBF viendra s'inscrire, de fait, dans cette nouvelle dénomination dès 2019.

Le LIEN : Lieu d'Information, d'Ecoute et d'orientation

Le LIEN est un lieu d'information, d'orientation et de soutien qui répond aux préoccupations quotidiennes des familles et facilite l'accès à leurs droits.

Le LIEN propose des entretiens gratuits et confidentiels à toute personne recherchant des informations liées à la vie quotidienne (santé, handicap, logement, éducation, consommation, vie de famille etc.).

Le LIEN gère également des demandes de microcrédit.

Le bilan 2018

Maintien du nombre de contacts

662 contacts au total (631 en 2017) dont 467 pour le microcrédit

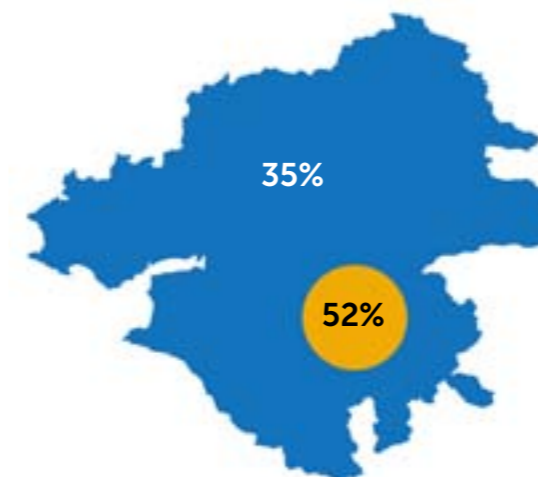
- Téléphone : 621 appels
- Email ou courrier : 30 messages
- Accueil direct : 11 personnes
- 34 rendez-vous proposés

Le nombre d'appels se maintient mais le nombre de rendez-vous augmente. Ils permettent d'apporter une information plus précise.

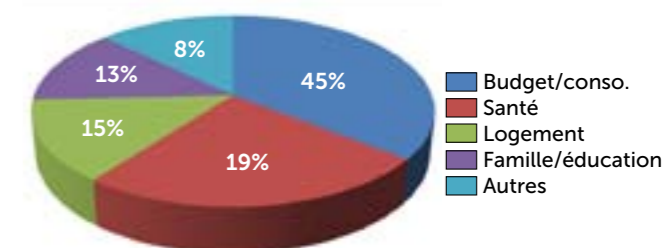
Les demandes viennent de tout le département et même de l'extérieur

Pour les demandes dont les localisations sont connues, la répartition est sensiblement la même qu'en 2017 :

- 52% sur Nantes Métropole
- 35% hors agglomération nantaise
- 13% hors département



Les demandes abordent une diversité de thématiques



- **Budget/consommation :** Difficultés bancaires, retards de paiement, suivi du plan de la Banque de France, situations de personnes en accession à la propriété rencontrant des difficultés budgétaires, litiges consommation.
- **Santé :** Recherche d'information sur les mesures de protection, sur le rôle d'aidant, CMU/ ACS, recherches d'information sur les associations de malades.
- **Logement :** Recherche de logement, demande de mutation, litiges locataires-propriétaires.
- **Famille/éducation :** Exercice des droits de visite des enfants, mise en place de la pension alimentaire, recherche de professionnels de la médiation familiale, difficultés rencontrées face aux comportements des enfants, modalités de garde d'enfants, violences conjugales.
- **Autres demandes :** Identité, mariage, séjour sur le territoire, succession...

▶▶ Accompagner les personnes en difficultés

Le Microcrédit personnel

Le microcrédit personnel s'adresse aux personnes exclues de l'accès au crédit bancaire du fait de leur faible solvabilité. Le microcrédit peut financer des projets allant jusqu'à 3 000 € (extension possible jusqu'à 5 000 €). Il permet de faire face à des difficultés ou de concrétiser un projet (exemples : formation, permis de conduire, frais d'obsèques, achat d'équipement médical).

Tout au long du prêt, l'emprunteur est accompagné par l'Udaf 44 qui veille à stabiliser le budget fragile et oriente les bénéficiaires dans leurs démarches. Cet accompagnement permet de sécuriser le remboursement du prêt.

En 2018, le nombre de sollicitations est en hausse de 20%.

467 appels reçus pour le microcrédit

- Sur ces 467 appels (387 en 2017), après un pré-diagnostic téléphonique, 177 propositions de rendez-vous seront formulées, soit 38% des appels.
- Certaines personnes annulent l'entretien, trouvent une autre solution.
- 92 entretiens seront réalisés, soit 52% des propositions.

78% des entretiens se concluent par une demande de microcrédit formulée auprès d'un organisme bancaire, soit 72 demandes.

Les suites données aux entretiens d'étude budgétaire

Les demandeurs se situent dans les secteurs géographiques suivants :

- Agglomération Nantaise : 32
- Saint-Nazaire/CARENE : 13
- Castelbriantais : 9
- COMPA/Ancenis : 10

Profil des demandeurs

Situations :

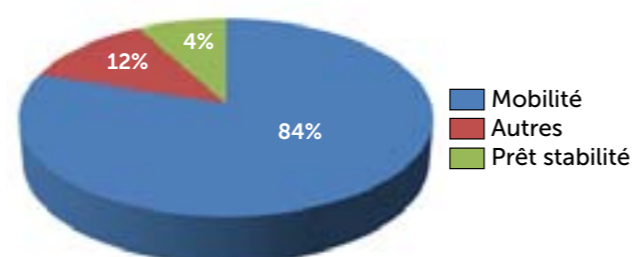
- Femmes : 60%
- Personnes vivant seules : 73%
- Personnes vivant seules avec des enfants à charge : 40%

Sur les 72 demandes déposées, 54 sont retenues et obtiennent un avis favorable pour le microcrédit, soit 75% des dépôts. 18 dossiers sont refusés par la banque (situation bancaire trop fragile, antécédents bancaires...). 2 personnes sur 3 reçues pour exposer leur demande de microcrédit, obtiennent satisfaction.

Les dossiers ont été déposés auprès des banques suivantes :

- 12 Parcours Confiance/Caisse d'Epargne
- 49 Crédit Municipal de NANTES
- 22 la Banque Postale puis CREASOL
- 1 Crédit Mutuel
- 1 Crédit Agricole

Les demandes de financement par le microcrédit



Mobilité :

Demandes pour achat voiture, réparations voiture ou deux-roues : 74. Permis de conduire : 3, soit 84%

Prêts « stabilité » :

Ce microcrédit permet de soutenir la situation budgétaire globale en prenant en considération les découverts bancaires, certaines dettes, les crédits à la consommation. 4 demandes : 4%

Autres motifs :

Equipement mobilier, santé, frais d'avocat, études et formation... : 12%

▶▶ Accompagner les personnes en difficultés

Service Accompagnement Social et Familial (ASF)

Le service Accompagnement Social et Familial regroupe de nombreuses actions prises en faveur des familles, que ce soit en matière de gestion de budget, du logement ou du maintien des liens familiaux.

Le service ASF assure 6 activités ou mesures d'accompagnement différentes et chaque travailleur social du service gère au moins deux mesures ou deux activités différentes.

Mesures	actives au 31.12.2018	2017
Mesure d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (MAESF)	19	19
Mesure d'Aide à la Gestion du Budget Familial (AGBF)	121	109
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (Masp)	34	39
Mesure d'Accompagnement au Logement Individualisé (ALI)	131	136
Mesure Espace Rencontre	256	198
TOTAL	561	501

Toutes ces mesures visent un retour à l'autonomie de son bénéficiaire. C'est pourquoi, il est primordial d'organiser des contacts réguliers entre le travailleur social et le prescripteur de la mesure (les juges, le Département).

Les représentants familiaux de l'Udaf 44 qui siègent dans les commissions du Conseil Départemental ou de l'Etat (Ccapex, Cli, Dalo, FSL, PDALPD, SIAO) sont également en lien avec le service ASF.

L'activité du service par mesure

La mesure Accompagnement en Economie Sociale et Familiale

La mesure AESF émane du Conseil Départemental dans le cadre de la protection de l'enfance. Elle concerne les parents confrontés à des difficultés de gestion du budget familial ayant des conséquences sur les conditions de vie de l'enfant (ex : familles qui ne payent pas la cantine, le transport scolaire). La durée de cette mesure est de 6 mois à 1 an renouvelable. L'Udaf 44 est le seul organisme habilité à exercer cette mesure de prévention sur le département.

Principales problématiques traitées

Les familles sont démunies face aux choix qu'elles doivent réaliser. Les priorités ne sont pas toujours adaptées aux besoins des enfants.

Les principales problématiques rencontrées en 2018

- la gestion budgétaire et administrative
- le logement
- la santé
- les besoins des enfants

▶▶ Accompagner les personnes en difficultés

La mesure d'Aide à la Gestion du Budget Familial

En cas d'échec d'une mesure AESF, le procureur peut estimer nécessaire d'opter pour une mesure AGBF.

Un juge des enfants peut également ordonner cette mesure lorsqu'il constate que les prestations familiales ne sont pas employées pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants.

Dans tous les cas, l'Udaf 44 gère les prestations familiales.

L'Udaf 44 est le seul organisme qui exerce les mesures AGBF sur le département.

Principales problématiques traitées

- Endettement lié au non paiement des charges fixes avec les risques qui en découlent : expulsions, saisies, coupures d'énergie...
- Logement inadapté aux ressources et/ou à la composition de la famille.

La mesure Accompagnement Social Personnalisé

Cette mesure contractuelle concerne toutes les personnes percevant des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par des difficultés qu'elles éprouvent à gérer leurs ressources.

La Masp permet entre autres d'éviter des coupures d'énergie, des expulsions locatives et permet l'accès aux tarifs sociaux auprès des fournisseurs d'énergie. Elle met de la distance entre les créanciers et la personne, ce qui souvent la soulage et ainsi l'aide à se mobiliser.

La durée de cette mesure est de 6 mois à 2 ans renouvelable ; elle ne peut excéder 4 ans. Cette mesure est exercée par tous les organismes tutélaires de Loire-Atlantique.

- Gestion inappropriée des prestations et, plus globalement, de l'ensemble des ressources, difficultés à prioriser les dépenses, absences d'anticipation.
- Carences éducatives : difficultés à apprécier les besoins des enfants et à en tenir compte (alimentation, hygiène, accès aux soins différés, loisirs) ou à mettre des limites aux demandes des enfants et adolescents.
- Limites dans les apprentissages fondamentaux (lecture, écriture, compréhension). Négation des difficultés, absence ou manque de lien avec les structures éducatives.
- Démarches administratives non effectuées : déclarations Caf notamment avec, pour conséquence, des suspensions de droits ou des indus suite à la non-déclaration de nouvelles situations.
- Instabilité des ressources perçues : saisies des prestations familiales, RSA, emplois précaires, indemnités journalières.
- Santé : conduites addictives, maladie, situation de handicap qui entraîne une diminution des ressources.

Principales problématiques traitées

Les dettes principales sont liées au logement (loyer et charges fixes), les crédits à la consommation ne sont notés que dans 10% des dossiers.

31% de personnes accompagnées sont concernées par un dossier de surendettement :

- soit le dossier est déjà déposé à la signature du contrat
- soit le projet du dossier est inscrit dans le contrat.

Endettement	Nombre dossiers	2018	2017
Loyer	22	42%	54%
Accession à la propriété	1	2%	-
Energie / eau / téléphone	31	60%	77%
Crédits consommation	5	10%	11%
Impôts	9	17%	14%
Autres créances	16	31%	72%

▶▶ Accompagner les personnes en difficultés

La mesure Accompagnement au Logement Individualisé

Cette mesure d'accompagnement s'adresse à des ménages en difficultés majeures pour la recherche, le maintien ou l'entrée dans un logement.

Elle est décidée par Nantes Métropole ou par le Département, l'Udaf étant compétente pour intervenir sur les Délégations du Vignoble, du Pays de Retz et le sud de la Délégation de Châteaubriant.

Les bénéficiaires de cette mesure doivent être éligibles au dispositif FSL. Dans ce cadre, l'Udaf 44 ne gère pas les prestations sociales, il s'agit uniquement de conseils.

La durée de cette mesure est au minimum de 4 mois, renouvelable 2 fois 6 mois.

Le Conseil Budgétaire

Cette activité consiste à conseiller, orienter et accompagner des personnes :

- rencontrant des difficultés dans la gestion de leur budget,
- dont le nouveau projet de vie peut avoir une incidence sur leur budget familial (départ en retraite, accession à la propriété, amélioration du logement).

Les interventions des conseillères en économie sociale et familiale de l'Udaf 44 (CESF) se réalisent en individuel ou en collectif auprès des salariés d'entreprises du secteur privé ou/et public.

Ces interventions font l'objet de conventions annuelles de partenariat.

Au regard des situations rencontrées lors des permanences Conseil budgétaire assurées par l'Udaf 44, les problèmes de gestion du budget familial interviennent la plupart du temps suite à des accidents de la vie.

Les raisons qui poussent les personnes à solliciter un rendez-vous individuel avec une CESF de l'Udaf 44 sont récurrentes d'une structure à une autre :

- un projet : accession à la propriété, grossesse...
- une incapacité à faire face aux dépenses courantes,
- des retards de paiement de charges fixes qui s'accumulent,

Principales problématiques traitées

La majorité des mesures mises en place avec un objectif de recherche de logement concernent une inadéquation du logement actuel : trop petit ou trop grand, loyer trop cher, inconfortable ou mal isolé.

Lorsque la mesure est mise en place avec un objectif de maintien, cela est pour la majorité la résultante d'un problème avec le bailleur lié à une dette.

L'aide dans les démarches administratives et le classement des papiers sont des éléments prégnants du travail des intervenants. Ce temps nécessaire est chronophage lors des visites à domicile. Cependant, cela révèle la grande fragilité des ménages et le manque de connaissances de l'environnement et des démarches à effectuer.

- des dépassements permanents du découvert autorisé et des frais bancaires générés,
- une accumulation de crédits à la consommation,
- des dépenses énergétiques qui ne cessent d'augmenter.

Les accidents de la vie tels que le divorce, la séparation, la maladie ou la perte d'emploi sont, dans plus de 50% des cas, les causes de l'instabilité financière des personnes rencontrées.

Les 6 conventions de partenariat renouvelées ont permis de réaliser 146 rendez-vous :

- Groupe Terrena - comité inter-entreprises
3 rendez-vous individuels assurés en 2018
- Ministère de l'Economie et des Finances en 44
13 rendez-vous individuels assurés en 2018 ainsi que 5 rendez-vous dans le cadre d'Accompagnement Educatif Budgétaire
- Ministère de l'Economie et des Finances en 49
8 rendez-vous individuels assurés en 2018 ainsi que 3 rendez-vous dans le cadre d'Accompagnement Educatif Budgétaire
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
2 rendez-vous individuels
- Université de Nantes - comité des personnels
3 rendez-vous individuels assurés en 2018
- Ville de Nantes - Comité des Oeuvres Sociales (Cos)
81 rendez-vous assurés en 2017/2018
- Ville d'Orvault
28 rendez-vous individuels assurés en 2017/2018

Accompagner les personnes en difficultés

L'Espace Rencontre

C'est un lieu d'accueil mis à disposition des parents ou/et des grands-parents et des enfants séparés en raison de conflits familiaux. Adultes et enfants peuvent y renouer des relations dans un cadre neutre et sécurisant grâce au concours de 6 intervenants. L'utilisation de l'Espace Rencontre peut se faire soit sur ordonnance du juge aux affaires familiales, ou soit sur un mode contractuel. Cet espace est un lieu provisoire (de 3 mois à 1 an) où s'élaborent des relations qui pourront évoluer vers un retour à un droit de visite et d'hébergement classique.

Quelques chiffres

- 67% des dossiers ouverts ont un rythme de visite de deux fois par mois. Cette fréquence et régularité des visites sont nécessaires pour recréer plus facilement le lien entre l'enfant et son parent.
- Le nombre de dossiers sans sortie a augmenté en 2018 pour atteindre 43% des visites organisées.
- 3 dossiers judiciaires concernent un droit de visite pour des grands-parents.
- 47 dossiers judiciaires et 1 amiable, concernent des mères « visiteuses ».
- 336 dossiers, dont 11 contractuels, concernent des pères « visiteurs ».

Principales problématiques traitées

Le service doit faire face à certaines situations dont les caractéristiques relèvent :

- de pathologies mentales
- de conduites addictives
- de violences intrafamiliales importantes
- des violences sexuelles, parfois perpétrées sur les enfants
- des parents qui rencontrent des difficultés pour régulariser leur situation administrative en France
- de phénomènes d'aliénation parentale
- des enfants accueillis très jeunes pour lesquels il ne s'agit pas du maintien mais de la création du lien avec le parent visiteur.

Les situations sont difficiles avec des problématiques parfois enkystées depuis longtemps et sont inscrites et repérées dans des difficultés transgénérationnelles. L'équipe de l'Espace Rencontre remarque que certains parents progressent dans leurs relations à l'autre parent lorsque des entretiens réguliers et un accueil personnalisé à chaque droit de visite peuvent s'organiser. Les parents reprennent ainsi progressivement confiance en eux.

Les faits marquants 2018

Une augmentation de l'activité de l'Espace Rencontre

Depuis 2017, il est noté une forte augmentation de l'activité Espace Rencontre. Afin de répondre aux demandes des parents dans les meilleurs délais, la priorité a été donnée aux dossiers judiciaires. De plus, des créneaux supplémentaires d'entretiens et d'accueils des familles ont été ouverts en expérimentation. Un intervenant supplémentaire a été embauché en CDD d'un an.

Poursuite du travail autour de l'organisation du service

La particularité du service ASF est d'exercer plusieurs mesures sur l'ensemble du Département. Afin de gagner en réactivité et d'optimiser les moyens, le service ajuste perpétuellement le temps de travail dédié et la répartition des intervenants sur le territoire en fonction des mesures prises en charge. L'augmentation de l'activité en ALI et en MJAGBF a conduit à l'embauche de deux salariées en CDI à temps complet. De plus, l'absence, puis le départ de plusieurs salariées sur la période de septembre à décembre 2018 ont eu des conséquences sur l'organisation du travail et le suivi des personnes accompagnées.

Accompagner les personnes en difficultés

Service de Protection Juridique des Majeurs (PJM)

La protection juridique des majeurs peut s'avérer nécessaire lorsqu'un adulte ne peut plus accomplir seul les actes de la vie civile. Pour l'accompagner, le juge des tutelles ordonne une mesure de protection. Celle-ci est exercée par l'Udaf 44 quand la famille de la personne à protéger ne peut pas assumer cette responsabilité.



Pour plus de proximité avec les personnes protégées, le service se répartit dans 4 antennes :

- l'antenne de Saint-Sébastien-sur-Loire pour les personnes en établissement pour tout le département et les personnes à domicile sur le secteur Sud Loire,
- l'antenne de Saint-Herblain pour les personnes à domicile dans l'agglomération nantaise et l'est du département,
- l'antenne de Saint-Nazaire pour les personnes à domicile de l'ouest du département,
- l'antenne de Châteaubriant pour les personnes à domicile du nord du département.

Un service est spécialisé dans l'ouverture de mesures. Il regroupe des professionnels formés à toutes les procédures nécessaires à la mise en place d'une nouvelle mesure.

L'activité des services PJM

L'activité par mesure

	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016
Mesure d'accompagnement judiciaire (Maj)	7	7	8
Sauvegarde de justice avec mandat spécial	20	41	35
Curatelle simple	37	41	47
Curatelle aux biens ou à la personne (simple ou renforcée)	63	73	87
Curatelle renforcée	1400	1406	1391
Tutelle aux biens ou à la personne	7	9	12
Tutelle	508	492	520
Subrogé tuteur	1	1	1
Total mesures de protection	2043	2 070	2101
Mesures ad'hoc	14	16	22
Enquêtes sociales	1	2	3
Présomptions d'absence	1	2	4
Tutelle aux biens mineurs	1	2	2
Total mesures hors DGF	17	22	31
TOTAL	2060	2092	2133

Accompagner les personnes en difficultés

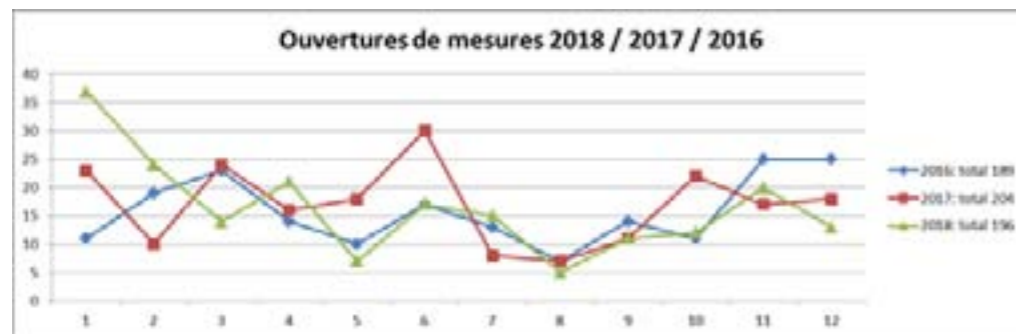
En 2018, l'activité moyenne est de 2056 mesures (2 086 en 2017), soit une diminution de - 1.4%.

La part des mesures de curatelle est en diminution (- 1,5%) alors que les tutelles sont quant à elles en augmentation (+3,2%). Il est à noter une forte baisse des sauvegardes de justice (- 51%). Les mesures en établissement représentent 27,89% en 2018, ce qui montre une stabilité au regard des années 2017 (28,24%) et 2016 (29,1%).

L'Udaf 44 a enregistré en 2018, 196 nouvelles mesures dont 100 ordonnées par le Tribunal de Nantes (135 en 2017) et 58 mesures (43 en 2017) par le Tribunal de Saint-Nazaire. Les autres mesures sont ordonnées par des tribunaux extérieurs au département suite à un déménagement de la personne protégée vers la Loire-Atlantique et représentent 38 mesures nouvelles sur l'année.

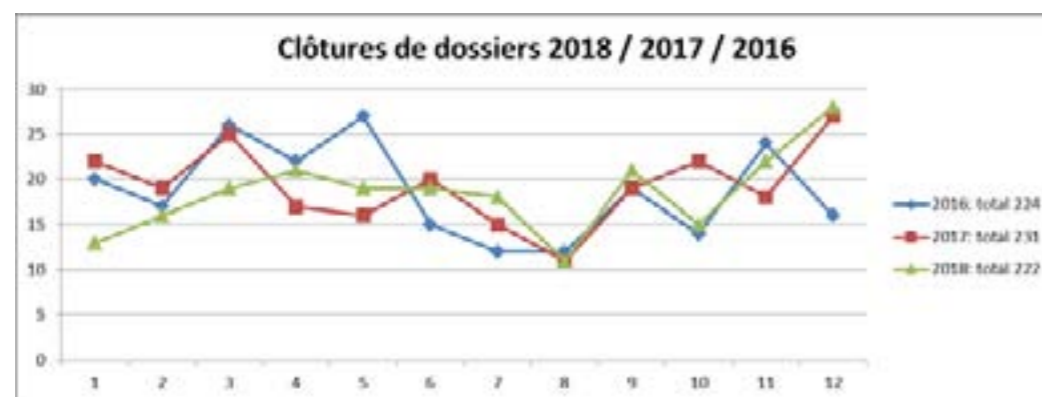
Le travail de régulation de l'activité, initié, en 2015, avec les Juges des Tutelles, a été poursuivi cette année. Il n'a cependant pas encore permis de «lisser» l'activité tout au long de l'année avec l'attribution de 5 à 37 nouvelles mesures par mois.

Le service note une baisse des mandats spéciaux exercés dans le cadre de sauvegarde de justice (55 en 2018, 70 en 2017).



L'Udaf 44 a enregistré 222 clôtures de dossiers (247 en 2017).

Parmi ces clôtures de dossiers, le service dénombre 118 décès, 64 dessaisissements et 32 mainlevées. Le service ouvertures de mesures est également concerné par les clôtures (24 dossiers dont 10 décès et 10 dessaisissements).



L'UDAF 44 note une fin d'année où les révisions de mesures ont donné lieu à une augmentation de mainlevées et des caducités.

Accompagner les personnes en difficultés

L'activité par antenne

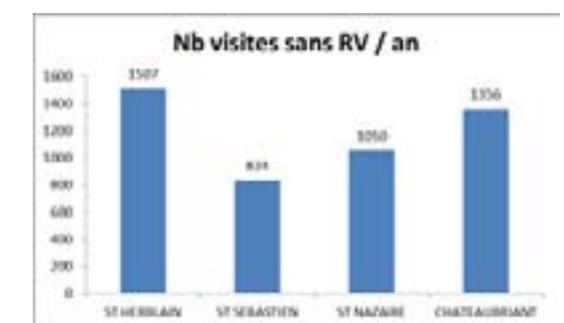
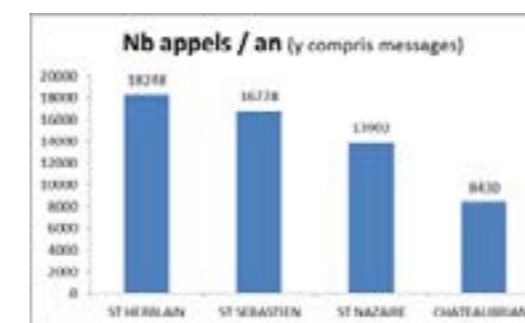
	Nombre de mesures DGF		
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016
PJM Nantes Saint-Herblain	537	547	605
PJM Saint-Sébastien-sur-Loire (mesures à domicile)	318	326	339
PJM Saint-Nazaire	337	341	318
PJM Châteaubriant	220	233	225
PJM Saint-Sébastien-sur-Loire (mesures en établissements)	548	533	544
Service ouverture de mesures (Nantes - siège social de l'Udaf 44)	83	84	70
TOTAL	2043	2070	2101

Les chiffres par antenne illustrent une baisse de l'activité. A noter pour PJM SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE (mesures en établissement) une augmentation du nombre des mesures du fait d'une baisse des décès et d'une légère augmentation des suivis des personnes protégées en structure.

L'accueil et le suivi des personnes protégées

Dans le cadre de leur mission d'assistance ou de représentation, les mandataires se rendent régulièrement au domicile des personnes protégées ou dans l'établissement. Les personnes protégées peuvent également venir en antenne avec ou sans rendez-vous tous les matins (9h à 12h) et toute la journée pour l'antenne de Saint-Herblain (14h à 16h, sauf mercredi après-midi) ou au siège de l'Udaf 44 (8h30 à 12h et 13h30 à 17h). Les différentes antennes et le siège sont également joignables par téléphone et en dehors des horaires d'ouverture, les personnes peuvent laisser des messages sur répondeur qui sont relevés régulièrement.

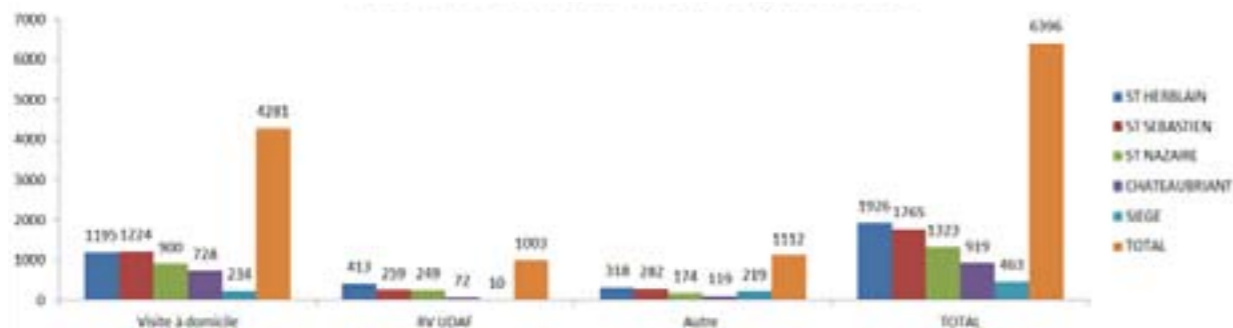
Le suivi des personnes protégées



Au global, +1,7% de visites sans rendez-vous pour 2018 correspond à 4747 visites (4667 en 2017). Le nombre d'appels par an est également en légère augmentation sur 2018 avec 57358 appels (56027 en 2017), soit +2,4%.

Accompagner les personnes en difficultés

Rencontres avec les personnes protégées en 2018



Le nombre total de visites à domicile réalisées par les mandataires judiciaires sur l'année 2018 est de 4281 toutes antennes confondues (3972 en 2017), le nombre de rendez-vous dans les antennes est de 1003 (1078 en 2017) et les autres rencontres (auditions au tribunal, accompagnements, synthèses, partenaires...) représentent un total de 1112 déplacements (1334 en 2017) pour les mandataires de l'Udaf 44.

La rencontre avec les personnes protégées est stable en 2018 (11 143) par rapport à 2017 (11 051).

Les faits marquants 2018

Guide des pratiques : cadre de références, contours et limites du mandat

Ce travail, engagé fin 2016, a vu son aboutissement au 1^{er} semestre 2018. Une présentation du guide des pratiques à l'Udaf 44 a été réalisée par la directrice et les responsables d'antennes auprès des MJPM.

Ce guide propose un cadre de référence avec des fiches pratiques visant à apporter des repères théoriques, à préciser les modalités de mise en oeuvre des actions et à confirmer les positionnements institutionnels pour encadrer l'intervention des mandataires. Ce guide s'appuie également sur le travail mené par l'Unaf en matière de référence éthique et sur les recommandations de l'Anesm (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux) relatives à la participation des personnes protégées dans la mise en place des mesures de protection juridique.

Ce travail a également permis de conforter la nécessité de mieux faire connaître ce métier auprès des partenaires. En effet, l'intervention du seul mandataire ne suffit pas pour répondre aux difficultés posées par les situations. Dès lors qu'une mesure de protection est prononcée, le mandataire est souvent perçu comme celui qui décide et fait à la place de la personne protégée. La méconnaissance des missions du mandataire rend son intervention difficile.

Aussi, la poursuite du travail engagé va se concrétiser par des actions à mener (simplification des procédures, groupes de travail, développement du partenariat). Suite aux échanges avec les

mandataires lors de la restitution, il est ressorti que l'action prioritaire à mener est la rédaction d'un support de communication destiné aux différents acteurs, aux partenaires et aux familles, visant à : mieux faire connaître les mesures de protection juridique, les droits des personnes protégées et la mission du mandataire judiciaire.

L'expérimentation des suppléances de MJPM

Afin d'assurer la continuité de service dans l'intérêt de l'usager et vis-à-vis des partenaires, l'expérimentation de suppléances entre les mandataires judiciaires a été initiée à compter d'octobre 2018. L'objectif est d'anticiper l'organisation à mettre en place pendant les absences afin de faciliter le travail des professionnels présents. Il s'agit de pouvoir intervenir en cas d'évènement imprévisible et urgent, ne pouvant attendre le retour du salarié en charge du suivi de la personne. Un bilan sera réalisé au cours du 1^{er} trimestre 2019.

Travaux de sécurisation de l'accueil sur l'antenne de Saint-Nazaire

Dans la continuité des aménagements d'accueil réalisés sur les différentes antennes, des travaux de sécurisation ont été réalisés au sein de l'antenne PJM de Saint-Nazaire début novembre.

La porte de la salle d'attente donnant accès aux bureaux est désormais équipée d'une poignée à code évitant ainsi l'intrusion de toute personne dans les bureaux. Afin de recevoir le public dans un espace confidentiel, une salle d'entretien a été créée. Cette nouvelle configuration de l'accueil permet d'améliorer les conditions de travail et de sécurité pour les salariés lors de la visite du public.

Accompagner les personnes en difficultés

Service Juridique

Le service Juridique est garant du traitement des affaires juridiques confiées par les mandataires : il veille à défendre les intérêts des personnes protégées dans le respect des obligations légales et réglementaires prévues dans les régimes de protection des majeurs.

En 2018, le service juridique a en moyenne une activité de 308 dossiers (258 en 2017) avec un roulement d'environ 97 dossiers en attente de clôture (acte régularisé mais en attente de fonds ou de titre).

Répartition par type d'affaires traitées

Type d'affaires	Dossiers ouverts		Dossiers clôturés	
Successions	99	61%	111	54%
Ventes	51	31%	76	37%
Autres	13	8%	18	9%
TOTAL	163	100 %	205	100%

Répartition par antenne

Antennes	Dossiers ouverts		Dossiers clôturés	
Saint-Sébastien (établissements)	42	26%	71	35%
Saint-Sébastien (domicile)	40	25%	34	17%
Châteaubriant	23	14%	18	9%
Saint-Nazaire	18	11%	38	19%
Saint-Herblain	29	18%	37	18%
Hors DGF	11	7%	7	3%
TOTAL	163	100%	205	100 %

Les faits marquants 2018

Compte tenu des besoins du service juridique et de l'absence d'administratif, la Direction a décidé de proposer un détachement provisoire début 2018, afin de tester la mise en place du poste d'assistante juridique. Ce détachement a été confirmé le 01/10/2018 en faveur d'une secrétaire sociale précédemment au service ouverture des mesures.

Dans le même temps, un attaché juridique a fait valoir ses droits à la retraite avec un départ fin septembre. Le recrutement a permis l'arrivée d'une nouvelle salariée le 02/01/2019.

▶▶ Accompagner les personnes en difficultés

Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF 44)

Au même titre qu'un organisme tutélaire, la famille d'une personne vulnérable peut exercer une mesure de protection juridique. On parle alors de « tutelle familiale ». Il s'agit cependant pour la famille d'une lourde responsabilité.

L'ISTF est présent pour les soutenir et leur apporter une aide technique dans leurs démarches en lien avec le mandat qui leur est confié. L'ISTF 44 s'adresse également à des personnes soucieuses d'obtenir des informations avant d'entamer une procédure de mise sous protection juridique pour un membre de leur famille, à des professionnels des services médico-sociaux en lien avec les familles confrontées à cette réalité.

Ce dispositif est animé par des intervenants issus de deux associations tutélaire du département : l'Udaf 44 et l'ATIMP (Association Tutélaire dans l'Intérêt des Majeurs).

L'année 2018 a vu la création d'un GCSMS. Cette organisation validée par la DRJSCS a permis une augmentation du temps consacré à l'activité soit 1.32 ETP.

Le STF 44 est devenu ISTF 44.

Cette création a entraîné une nouvelle organisation du dispositif :

- animation du dispositif par 4 intervenants,
- nouveau numéro de téléphone gratuit,
- création d'un compte FACEBOOK
- augmentation des plages horaires de permanence téléphonique,
- mise en place de deux nouvelles permanences sur le département.

Les interventions assurées en 2018

Les permanences téléphoniques

L'ISTF assure désormais des permanences téléphoniques quotidiennes :

- lundi et mardi 16h-18h

- mercredi, jeudi et vendredi 9h30-12h.

Ces nouvelles plages horaires permettent de toucher un public plus large et notamment les familles ne pouvant nous joindre en journée du fait de leur activité professionnelle.



Ces permanences permettent une première prise de contact avec le dispositif.

On distingue deux grandes thématiques de questionnement : l'interrogation sur la mise en place ou non d'une mesure de protection et l'exercice de la mesure de tutelle/curatelle.

Lors de la nomination d'un tuteur ou curateur familial, le tribunal transmet les coordonnées de l'ISTF. Les familles peuvent ainsi nous contacter et être informées sur les obligations liées à la mission qui leur est confiée (la réalisation de l'inventaire, la rédaction des diverses requêtes et du compte-rendu de gestion...).

Une boîte mail dédiée à l'ISTF permet également aux familles d'entrer en contact avec le dispositif. Elle est une alternative à la permanence téléphonique.

Les permanences physiques

En collaboration avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit, l'ISTF assure des permanences sur les Maisons de la Justice et les Points d'Accès au Droit de Rezé, Saint-Nazaire, Châteaubriant et Pornic.

En 2018, l'ISTF a mis en place 2 nouvelles permanences l'une au CLIC de Clisson, l'autre au Point d'Accès au Droit d'Ancenis.

Le dispositif est également présent sur les tribunaux de Nantes et de Saint-Nazaire où des permanences mensuelles et bimensuelles, pour Nantes, ont lieu.

L'ISTF 44 assure désormais 8 permanences physiques sur le département.

▶▶ Accompagner les personnes en difficultés

Les entretiens individuels

Ces rendez-vous individuels ont lieu à l'Udaf 44 ou à l'ATIMP.

Ils offrent aux familles un temps d'écoute et d'échange plus longs, permettant de décrypter au mieux leurs besoins au regard de la problématique rencontrée.

Ces rendez-vous personnalisés permettent également d'apporter une aide technique lors de la période de remise des comptes rendus de gestion.

67 rendez-vous ont été réalisés en 2018 (57 rendez-vous en 2017).

Les interventions sollicitées par les partenaires

27 interventions ont été réalisées en 2018 (18 en 2017) auprès de différents partenaires, de leurs professionnels ou des familles.

Ces interventions ont pour objectif de présenter le dispositif de protection ainsi que les mesures alternatives à la protection elle-même. L'année 2018 a vu une forte augmentation de nos interventions collectives du fait de la sollicitation de nouveaux partenaires tel que l'association Jeunesse et Avenir, l'APEI et de la mise en place récente de l'habilitation familiale.

Les sessions d'informations thématiques

Des sessions d'informations gratuites et dédiées aux tuteurs-curateurs familiaux se sont déroulées à 4 reprises au cours de l'année 2018:

- 3 sessions sur le compte-rendu de gestion
- 1 session sur le rôle du tuteur-curateur bénévole

Les opérations grand public

Dans le cadre de notre collaboration avec le CDAD, l'ISTF a participé à 4 forums d'accès au droit sur les communes de Châteaubriant, Pornic, Ancenis, Vallet.

Types d'interventions	Nombre participants	Nb RDV	Nb appels
Interventions auprès des partenaires	413	/	/
Sessions d'informations thématiques	29	/	/
Permanences physiques	/	275	/
Entretiens individuels	/	67	/
Permanences téléphoniques	/	/	617

Accompagner les personnes en difficultés

Famille Gouvernante

Le programme Famille Gouvernante propose une réponse adaptée en termes de logement et d'accompagnement aux personnes en situation de handicap psychique.

Le programme Famille Gouvernante, propose une colocation accompagnée à destination des personnes en situation de handicap psychique. Il a vu le jour grâce au soutien du Département de Loire Atlantique et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Aujourd'hui 12 colocataires habitent dans des appartements situés dans les quartiers du Breil Malville et de Chantenay à Nantes.

L'objectif du programme est d'améliorer, par l'accès au logement, l'insertion sociale des personnes, tout en :

- contribuant à l'amélioration de l'état de santé (hygiène, alimentation, suivi des soins)
- garantissant un accompagnement social individualisé
- favorisant le retour à l'autonomie
- créant du lien avec la famille et l'environnement extérieur

Les bénéficiaires du programme Famille Gouvernante sont connus et reconnus et mesurés par des indicateurs depuis 2015. En 2018, les points forts de cette colocation pour ses habitants sont une absence de rupture dans leur parcours de logement (pas de ré-hospitalisation en urgence dans les services de psychiatrie) et une véritable inclusion sociale. Ces objectifs sont atteints grâce, notamment, à la coordination des acteurs du programme autour de la personne.

La coordination

La réunion de coordination mensuelle regroupe la coordinatrice, la responsable des gouvernantes et les 4 gouvernantes titulaires et suppléantes. En 2018, 20 réunions de coordination ont été mises en place et animées par la coordinatrice. Lors de la commission d'accès à l'habitat en juin 2018, 6 nouvelles candidatures ont été examinées. Cette commission est composée du médecin référent de l'hôpital Saint-Jacques, de la responsable de secteur de l'Adar, d'un représentant de l'Unafam, de la coordinatrice et de la directrice de l'Udaf 44.

L'inclusion sociale

Cet habitat correspond aux besoins et à la volonté des personnes qui ne souhaitent pas vivre seules. Elle conjugue la réponse aux besoins de logement, de maintien du parcours de soins et d'accompagnement pour des personnes dont les troubles provoquent des difficultés à vivre seul dans un domicile. Cette réponse est inclusive car elle propose aux personnes en situation de handicap psychique de vivre comme tout à chacun dans la cité et d'aller vers l'extérieur et les autres.

Les colocataires vivent comme tous les habitants de leur quartier. L'inclusion sociale est en cours dans l'immeuble et le quartier pour le second programme, à Chantenay. Pour le premier programme : l'inclusion sociale est une réalité quotidienne. Les colocataires participent aux activités de la maison de quartier (activité en semaine ou sortie à la journée), se rendent régulièrement au café solidaire du quartier. En février 2018, les colocataires ont décidé en lien avec leur adhésion à l'association Tiss'amitié d'offrir un après-midi festif aux membres de cette association. 2 chanteurs ont animé bénévolement un après-midi de l'association. Ce temps festif s'est tenu dans les locaux de l'association et un goûter avait été préparé et offert par les colocataires du programme Famille Gouvernante.

Le développement de la communication

La réalisation d'un film en octobre 2018 : l'Udaf 44 a souhaité réaliser un film sur le programme Famille Gouvernante afin de donner la parole aux colocataires et de montrer comment l'accompagnement au quotidien soutient l'inclusion sociale de personnes en situation de handicap psychique. Ce film peut être visionné à partir de l'adresse suivante : <http://www.udaf44.fr/actions/famille-gouvernante/>



Accompagner les personnes en difficultés

En 2018, de nombreuses visites ont été organisées.

L'année 2018, a été marquée par une importante communication auprès des professionnels des secteurs sanitaires et sociaux (MDPH, médecins psychiatres et des personnels infirmiers du CH St Jacques, CH Blain, CH Daumezon, bailleur social, Nantes Métropole, Ville de Nantes), afin de mieux faire connaître le programme Famille Gouvernante et la nature inclusive de la colocation accompagnée. L'objectif était de mieux travailler la collaboration entre acteurs et de faire découvrir ce type d'habitat : présentation du concept et de l'organisation par la coordinatrice.

Les présentations du programme

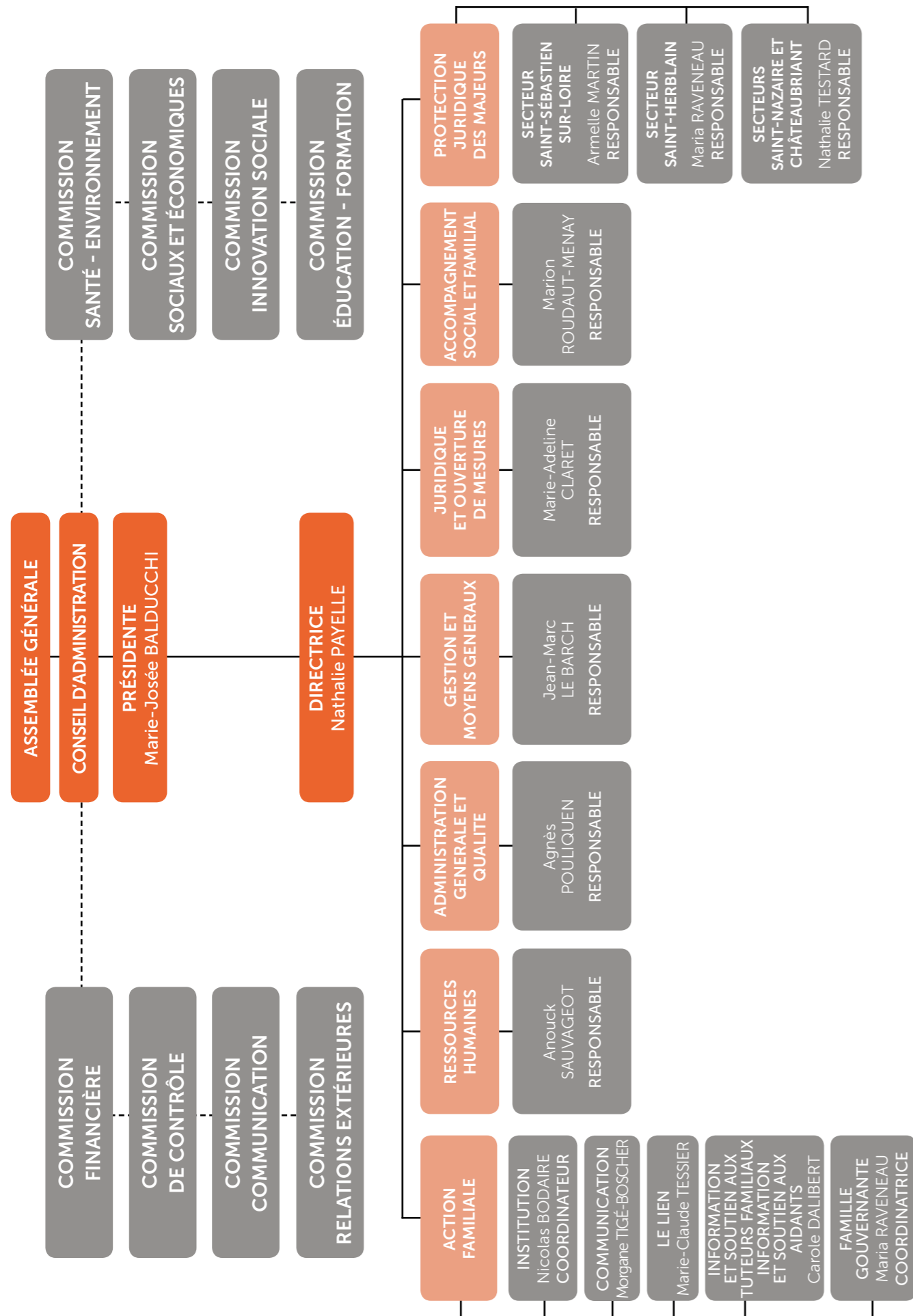
La coordinatrice a réalisé différentes présentations du programme auprès de partenaires tels que des professionnels des hôpitaux de jour en psychiatrie, des bailleurs sociaux, des mairies, des MJPM de plusieurs associations et deux MJPM privés, le GEM de Nantes... Une présentation a également été réalisée par la coordinatrice lors du colloque sur l'habitat inclusif organisé par le Conseil Départemental le 10 avril 2018 et à l'occasion de la journée de rentrée de l'Udaf 44 consacrée au logement.

Perspectives : le développement de l'habitat inclusif

Un développement des programmes Famille Gouvernante est envisagé dans le cadre d'un travail partenarial avec les CHS de Blain et Daumezon. Ce développement sera proposé dans le cadre de l'appel à candidature pour l'habitat inclusif déposé par l'ARS, le Conseil Départemental de Loire Atlantique et Nantes Métropole. L'Udaf 44 a répondu à cet appel à candidature en proposant le développement de nouveaux programmes sur les communes de Nort-sur-Erdre, de Pont-Château, d'Héric, de Bouguenais et à Nantes dans le cadre du projet immobilier REVELATIONS, sur la période 2019 à 2021.

Le flyer réalisé en avril 2018





Les services supports

Ressources humaines

Au 31 décembre 2018, l'Udaf 44 compte 117 salariés (101.83 ETP) dont 8 salariés (6.051 ETP) en contrat à durée déterminée dans le cadre du remplacement de salariés absents (maladie, congé maternité, parental) et 4 salariés (3.73 ETP) en contrat à durée déterminée dans le cadre d'un surcroît d'activité. A ces 117 salariés, il faut ajouter également 2 salariés en contrat de professionnalisation en CDD (service Gestion et Moyens généraux et service Ressources Humaines).

Effectifs en CDI au 31/12/2018 105 salariés soit 92.048 ETP

	Cadres		Personnels administratifs		Intervenants sociaux	
	Effectif	ETP	Effectif	ETP	Effectif	ETP
Service Action Familiale	1	1	3	2,8	3	2,5
Services Juridique Et Ouverture de Mesures	2	2	3	2,9	2	2
Service Administration Générale et Qualité	1	1	14	12,95	0	0
Service Gestion et Moyens Généraux	1	1	2	1,91	0	0
Service des Ressources Humaines	1	1	1	1	0	0
Service ASF - Espace Rencontre	1	1	3	0,9	19	13,39
Secteur PJM Saint-Herblain	1	1	4	3,7	10	9
Secteur PJM Saint-Sébastien-sur-Loire	1	1	6	5,2	12	11
Secteur PJM Saint-Nazaire Et Châteaubriant	1	0,8	5	4,7	10	8,3
TOTAL	10	9,8	39	36,06	56	46,19

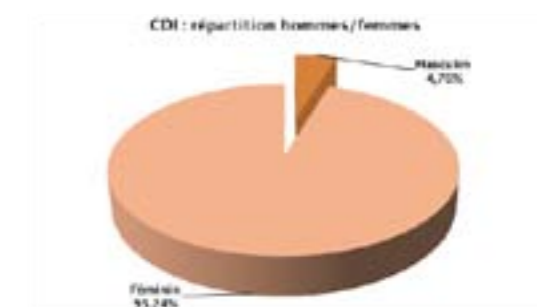
La répartition des salariés par métier

L'Udaf 44 est composée majoritairement d'intervenants sociaux. Parmi ces derniers, l'Udaf 44 compte 65.60 % de mandataires judiciaires et 34.40% de Délégués aux Prestations Familiales ou Conseillers en Economie Sociale et Familiale.



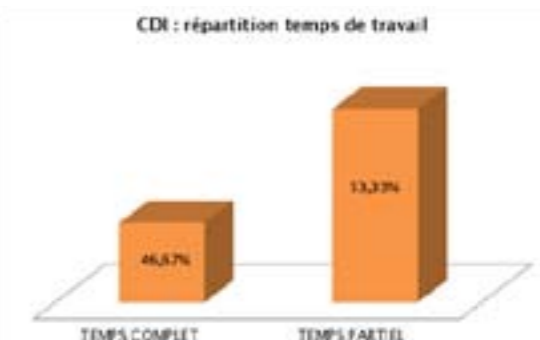
Une majorité de femmes

Le personnel en contrat à durée indéterminée reste essentiellement féminin avec 95.24% au 31/12/2018 contre 93% des salariés au 31/12/2017.



Une majorité de temps partiel

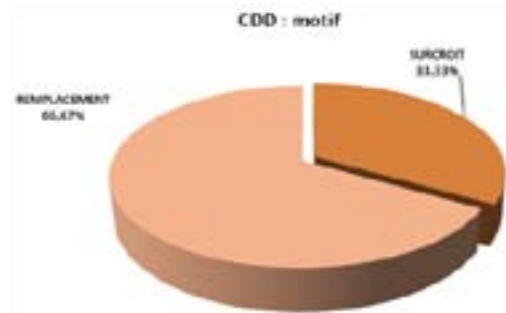
La majorité des salariés embauchés en CDI à l'Udaf 44 travaille à temps partiel, notons également, une légère diminution de salariés à temps complet par rapport au 31/12/2017.



Les services supports

La répartition des salariés en CDD

Comme en 2017, l'Udaf 44 a eu recours à des contrats à durée déterminée pour faire face à des absences et à un surcroît d'activité. Ces contrats représentent 9.60 % des salariés au 31/12/2018.



Les faits marquants 2018

Recrutements et mobilité interne

Le marché du travail a fortement évolué ces dernières décennies et le secteur du social n'y échappe pas. Ainsi, l'Udaf 44, a rencontré des difficultés à trouver les profils qui rassemblent les compétences requises pour occuper les postes à pourvoir. De plus, de nombreux mouvements de personnel dus aux départs de salariés (licenciement pour inaptitude ou abandon de poste, retraite, démission) au cours de l'année 2018, ont amené, certains mois de l'année, le service des Ressources Humaines à consacrer plus de 25 % de son activité au recrutement.

A noter également, en 2018, un taux d'absentéisme de 7%, contre 6.7 % en 2017 avec plus de 3 000 jours d'arrêt maladie (hors maternité, accident de travail). Les arrêts de travail supérieurs à 90 jours représentant 48% de l'absentéisme sur l'année.

Consciente des difficultés de recrutement dans le secteur, la Direction a souhaité poursuivre sa démarche de mobilité interne pour l'ensemble des salariés sur la base du volontariat.

La mobilité interne constitue un des enjeux de la gestion des ressources humaines. Elle favorise l'employabilité et l'adaptabilité des salariés. Elle est aussi facteur de motivation pour les salariés qui souhaitent découvrir d'autres services.

Ainsi, 8 salariés ont exprimé leur volonté de s'inscrire dans cette démarche de mobilité interne, à la fois horizontale avec un changement de service et verticale avec un changement de poste et un niveau de responsabilité supérieur.

Quelques chiffres

- plus de 16 contrats de travail ou avenants rédigés mensuellement.
- 128 bulletins de paie réalisés par mois et 65 soldes de tout compte.
- 2 300 candidats ont postulé à 69 offres d'emplois externes, 97 personnes ont été reçues dans le cadre d'entretien de recrutement externe. Ainsi 14 salariés ont été embauchés dans le cadre d'un contrat en CDI.

Cette suractivité a donc contraint le service Ressources Humaines à entamer une réflexion sur les moyens alloués au regard des missions qui lui sont confiées. Outre l'embauche d'une assistante RH en contrat de professionnalisation au sein du Service, une nouvelle organisation est à envisager afin d'adapter les moyens humains alloués au regard d'une activité sans cesse croissante.

La formation professionnelle

Dans un monde qui ne cesse d'évoluer, la formation professionnelle est un levier d'adaptation et de maintien dans l'emploi. Consciente de cette réalité et des budgets contraints, la Direction a souhaité développer les formations collectives permettant ainsi à un plus grand nombre de salariés de bénéficier de formations.

L'investissement global formation est fixé par l'accord de branche à 2 % de la masse salariale brute. 54 salariés ont bénéficié d'une formation collective, certains ayant participé parfois à plusieurs formations collectives. Lors de ces formations, ont été abordés les thèmes suivants :

- les écrits professionnels,
- la gestion budgétaire et la gestion financière,
- les pathologies et les troubles liés au vieillissement : les connaître et les reconnaître,
- les interventions des professionnels orientées solutions,
- la gestion du temps et des priorités,
- la communication relationnelle des mandataires judiciaires auprès d'un public souffrant de handicap psychique.

A ces dernières, s'ajoutent les formations individuelles, 9 salariés ont pu en bénéficier en 2018, parmi ces dernières, 2 formations ont été initiées afin de répondre aux obligations réglementaires (CNC MJPM & CNC DPF).

Les services supports

L'Administration Générale et Qualité

La comptabilité-tutelles est en charge des opérations suivantes :

- Tenue de la comptabilité personnelle des personnes protégées ou accompagnées : intégration et codification des ressources et prélèvements dans le logiciel métier, indexation des relevés bancaires reçus sous forme dématérialisée, saisie des factures (sauf médicales), validation des budgets, remise de chèques, mise en place de mandats SEPA...
- Réalisation des opérations financières auprès des établissements bancaires : demande de mise sous protection des comptes, ouvertures/clôtures de comptes, retraits et placements, arbitrage de biens mobiliers, commande de cartes bancaires,... en lien avec les MJPM.
- Calcul du reversement des ressources dans le cadre de l'aide sociale à l'hébergement.

Le pôle santé est en charge :

- de la saisie des factures de frais de santé,
- de l'obtention des remboursements des caisses d'assurance-maladie / mutuelles complémentaires,
- des demandes d'ACS/CMU-C/aides supplémentaires auprès des caisses d'assurance-maladie.

Le service courrier/standard-accueil/ged est en charge :

- de l'accueil au siège social 7h par jour du lundi au vendredi et le standard téléphonique,
- de l'ouverture, du tri et de la distribution du courrier papier à l'ensemble des services,
- de la dématérialisation des courriers administratifs pour les services PJM et ASF,
- de l'enregistrement dans le logiciel métier des mesures reçues des tribunaux pour le service PJM,
- de diverses autres missions administratives (affranchissement, archivage, commandes de fournitures...).

Les faits marquants 2018

Le rattachement du service comptabilité tutelles au sein du service Administration générale

Le responsable du service gestion a quitté l'Udaf 44 au 30/06/2017, son remplaçant est arrivé en août et n'a pas repris la responsabilité du service comptabilité-tutelles. En effet, le service a été rattaché à compter de janvier 2018 à la responsable du service Administration Générale comprenant le service accueil/courrier/ged et le pôle santé. Ce regroupement a pour objectif de permettre la mutualisation des moyens et une plus grande souplesse dans la répartition de certaines missions :

- l'enregistrement des factures reçues par mail a été transféré progressivement au service courrier/ged pour décharger les comptables. L'adresse mail dédiée à la réception des factures est opérationnelle depuis le 01/10/2018 et a été communiquée aux créanciers et partenaires.
- Le service accueil-courrier-ged a participé au classement des documents bancaires ou à la saisie de factures selon le temps disponible et inversement le service comptabilité tutelles et le pôle santé ont participé à la numérisation des documents à plusieurs reprises, le remplacement des absences est facilité.
- Le téléchargement des décomptes AMELI est passé du service GED au pôle santé au début 2018.

L'évolution des procédures comptables

En 2018, de nombreuses procédures ont été actualisées, avec pour objectif une meilleure efficacité.

- Calcul et contrôle des reversements de ressources dans le cadre de l'aide sociale hébergement : auparavant effectué par les mandataires d'une année sur l'autre, le contrôle des reversements a été remanié. Depuis octobre 2018, il est effectué chaque trimestre avant mise en paiement. Cette évolution a été rendue possible par l'installation du module MAGIS. Elle permet un gain de temps non négligeable pour les comptables spécialisés comme pour les mandataires et une meilleure lisibilité pour les établissements partenaires.

- La création des RIB par tous les comptables et le pôle santé au fur et à mesure de la saisie des factures. Cette évolution a été accompagnée d'une validation systématique des RIB (par la coordinatrice ou la responsable du service). Les créanciers gagnent en délai de paiement et la comptabilité est également gagnante au final.

▶▶ Les services supports

Les faits marquants 2018 (suite)

- La phase de clôture des dossiers est limitée à un mois et les opérations sont bloquées à deux mois. Cette amélioration est plus respectueuse des mandats et permet également un gain de temps lors de la validation comptable. La nouvelle procédure permet à la personne protégée bénéficiant d'une mainlevée ou au nouveau mandataire de conserver le compte de fonctionnement.
- La meilleure prise en compte des demandes de prélèvements automatiques qui augmentent de 20% environ chaque année : tous les mandats SEPA sont numérisés par le pôle santé ou la comptabilité tutelles depuis le 01/03/2018. Des consignes concernant les prélèvements ont été diffusées aux services dans la procédure «comptabilité centralisée» et les procédures d'intégration des écritures ont été revues pour tenir compte de l'évolution de ce mode de paiement.
- L'arrêt des lettres chèques de la Banque Postale : annoncé en juillet, l'arrêt est effectif au 28/12/2018. Les usagers et mandataires les plus demandeurs ont pu être prévenus de façon à trouver d'autres solutions (ouvertures de comptes de retrait notamment).
- La multibancarité : diffusée en avril 2018, la procédure comptable d'ouverture de mesures reprend toutes les informations nécessaires à l'ouverture des comptes de fonctionnement dans les 4 banques partenaires.

Le partenariat

Des rencontres avec les établissements bancaires ont permis la signature d'une convention avec la Caisse d'Epargne en mai 2018, des avancées significatives avec la Banque Postale sur le suivi des dossiers ont renforcé la connaissance des organisations réciproques avec les principaux établissements.

Le partenariat a été renforcé en 2018 avec la Mutuelle Harmonie qui a accueilli par deux fois des représentants du pôle santé en lien avec la souscription des contrats de mutuelles ACS et le suivi des remboursements. Le partenariat a également été renforcé avec la CPAM : une rencontre est intervenue en avril pour expliquer le fonctionnement du pôle santé et améliorer les échanges avec cet organisme, suivie d'une autre rencontre en mai pour permettre à une stagiaire du pôle santé de promouvoir le centre

d'examen de santé auprès des salariés des services PJM et ASF.

Le pôle santé a mis en place un partenariat constructif avec les professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmiers...) en raccourcissant à quelques jours les délais de saisie de factures, le service a pu favoriser le regroupement des factures et le tiers payant.

Les difficultés de recrutement

Plusieurs personnes ont successivement participé en 2018 au remplacement du poste de standard-accueil qui n'est pas encore pourvu de manière pérenne au 31/12. Ces remplacements ont entraîné des pertes de temps et une désorganisation en interne. Pour autant l'accueil du siège social a pris en charge à temps plein le standard du service ASF (hors Espace Rencontre), ce qui a généré environ 35 appels supplémentaires par jour en moyenne.

Quelques chiffres

- Traitement de 3 430 événements financiers, instructions dématérialisées d'opérations envoyées par les mandataires au moyen du logiciel métier (3 093 en 2017) ce qui représente une augmentation d'environ 10%.
- Numérisation et saisie de 72 340 factures (75 732 en 2017), dont une part de plus en plus grande parvient à l'Udaf 44 sous forme dématérialisée. Cette légère baisse est due en partie à la diminution de 10% des factures médicales grâce aux actions menées par le pôle santé.
- Envoi et suivi de 1366 dossiers de CMUC/ACS (1 326 en 2017).
- Réception et traitement de 144 000 courriers postaux à l'arrivée (158 300 en 2017), en baisse de 9%, à mettre en parallèle avec l'augmentation des mails, de plus en plus utilisés par les partenaires.

▶▶ Les services supports

La démarche Qualité et la gestion des risques métiers

La démarche Qualité et la gestion des risques métiers ont pour objectifs :

- d'améliorer la satisfaction des usagers
- de veiller au respect des bonnes pratiques professionnelles
- d'harmoniser les pratiques et de formaliser des procédures
- de développer une culture de l'évaluation
- de limiter les risques liés à l'activité
- de garantir la cohésion interne

Correspondante Informatique et Libertés, la responsable qualité a été désignée Déléguée à la Protection des Données en mai 2018 et est en charge de la destruction des dossiers des usagers en lien avec les archives départementales. Dans ce cadre, elle effectue des rappels sur la confidentialité des informations auprès des salariés et tient à jour un registre des traitements automatisés. Elle est également en charge des conventions permettant l'accès aux dossiers des usagers (CPAM, CAF, MSA, EDF, ENGIE).

La mise en route de la signature électronique

Depuis octobre 2018, environ un tiers des courriers à destination des banques émis par le service comptabilité-tutelles sont signés par la Direction de manière électronique (signature à l'écran). Depuis novembre 2018, tous les courriers à destination des prescripteurs des mesures (Juges des Tutelles, Juges pour Enfants ou Conseil Départemental) comme les rapports, bilans, requêtes... sont également signés par les responsables de secteur en signature électronique. Cette évolution a été rendue possible par le logiciel MAGIS et permet une économie de papier, de temps et même d'affranchissement quand ils sont ensuite envoyés sous forme dématérialisée. Ces évolutions seront poursuivies en 2019.

La mise en place d'un temps de référence UNIT

En 2018, la responsable qualité a participé à l'accueil et l'intégration des nouveaux embauchés en réalisant les formations initiales sur le logiciel métier UNIT/MAGIS pour un total de 79h. Elle a également réalisé des compléments de formation sur le logiciel UNIT/BUDGET ou MAGIS en modules de 2h environ, ce qui représente un total de 23h. Enfin, à partir d'avril et jusqu'au mois d'août, elle a encadré une secrétaire sociale disposant de 3,5h par semaine de temps de «référence UNIT». Cette secrétaire a permis la réalisation d'un état des lieux sur les besoins en matière de formation et de modes opératoires, de manière à prioriser ses actions. Elle a été formée puis a réalisé elle-même des formations pour un total de 15h et rédigé 5 modes opératoires.

Quelques chiffres

- Temps de formation par la responsable : 102h
- Temps de référence UNIT au total : 49h dont temps de formation par la référente : 15h
- En fin d'année, un nouvel appel à candidature a été diffusé de manière à recruter un nouveau volontaire au poste de référent UNIT (prévu au 1^{er} janvier 2019).

Gestion et Moyens Généraux

Le service Gestion a en charge le budget et la comptabilité de l'Udaf 44. Ce service assure aussi le suivi des moyens généraux (état des locaux, du matériel, des véhicules). Il a également en charge le développement et la maintenance des outils informatiques et le contrôle des données de gestion de l'activité. Le service Informatique dépend du service Gestion. Il a en charge la gestion de l'infrastructure réseau et du parc informatique (serveurs et terminaux).

Du côté de l'informatique

Nous avons renouvelé une nouvelle fois, l'expérience du contrat de professionnalisation pour le poste d'informaticien au sein de l'Udaf 44 : un nouveau salarié a été recruté en octobre 2018, en remplacement du salarié qui était en fin de contrat. Comme l'année passée, il a été privilégié un profil spécialisé en administration et réseaux de niveau Master. Après la migration, fin 2016, de la solution de Gestion Electronique de Documents, MAGIS, de nombreux problèmes de stabilité du logiciel dans l'environnement informatique de l'Udaf 44 (Citrix) sont apparus. Après analyse, nous avons conclu que l'environnement Citrix était la cause de ces problèmes. Il a donc été décidé de migrer l'infrastructure dans un environnement plus commun, à savoir Microsoft. Cette migration, commencée fin 2017, a été finalisée au premier semestre 2018, après avoir résolu des soucis inhérents à ce genre d'opération.

Les faits marquants 2018

Réforme de la participation des personnes protégées

Une personne sous mesure de protection, participe au financement du coût de sa mesure comme le prévoit la loi. Cette participation est calculée en fonction de ses ressources, de l'assiette et du barème de participation. Le décret n° 2018-767 du 31 août 2018, relatif au financement des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, prévoit la révision du barème de participation financière des personnes sous mesure de protection juridique. Cette réforme a eu un impact souvent conséquent sur le budget de nombreuses personnes sous mesure de protection.

La date de publication du décret, tardive compte tenu de sa date d'application dès septembre 2018, a obligé les services de l'Udaf 44 à se mobiliser. D'une part, il a fallu paramétrer les éléments de ces nouveaux barèmes et tranches de calcul dans notre outil de gestion. Il faut savoir que plus de 1 900 personnes protégées sont soumises au calcul de participation et que cela représente globalement une hausse de près de 30% entre l'ancien, et le nouveau barème.

D'autre part, il a fallu prévenir les personnes protégées et leur expliquer les conséquences financières de ce décret à leur rencontre.

Ensuite, les mandataires se sont également mobilisés afin de pouvoir répondre aux multiples interrogations des personnes protégées devant la complexité de ces calculs.

Enfin, l'impact étant conséquent sur les recettes que l'Udaf 44 percevait pour le compte de l'Etat, notre financeur nous a demandé de revoir le budget 2018 en ajustant ces nouvelles données. Un budget rectificatif pour le service PJM a donc été présenté fin septembre 2018.

Les perspectives 2019 / 2023

Les services PJM et AGBF sont autorisés par la DDCS pour une durée de 15 ans. Durant cette période, l'association doit formuler et présenter un projet de service pour chacune des activités tous les cinq ans. Cette démarche, instaurée par la loi du 2 janvier 2002, a pour objectif de confronter l'organisation en place aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques professionnelles.

Le bilan des projets de service 2014/2018 a été réalisé avec le référentiel d'évaluation UNAF-AFNOR afin d'évaluer les actions mises en place. A partir de ces résultats, il convient d'une part de définir les perspectives pour les cinq années à venir et d'autre part, de déterminer les actions à mettre en place pour y répondre.

Les orientations de l'UDAF 44 pour la période 2019/2023 ont été validées par le Conseil d'Administration en mars 2019. Elles s'appuient sur les valeurs du projet associatif et prennent en compte les mutations en cours dans le secteur de l'accompagnement social, les évolutions législatives annoncées et à venir.

Au regard des missions d'intérêt général de l'UDAF 44 qui contribuent à la promotion de la solidarité, au maintien et au renforcement de la cohésion sociale, les orientations retenues sont les suivantes :

1- S'inscrire dans le champ de l'innovation sociale :

Développer de nouvelles activités et proposer des alternatives pour répondre aux besoins exprimés par les personnes (habitat inclusif, aide aux aidants, soutien à la parentalité, médiation, mandat de protection future,...).

2- Adapter l'organisation en lien avec les moyens humains et matériels :

Optimiser le fonctionnement des services (dématérialisation, zéro papier, tri sélectif...), diversifier les sources de financement, conforter la stabilité financière de l'UDAF 44 avec le regroupement des services.

3- Poursuivre la démarche qualité et structurer la gestion des risques :

Renforcer les procédures de contrôle en matière de gestion des placements financiers, de gestion et suivi des biens immobiliers, notamment.

4- Proposer un environnement de travail adapté aux évolutions sociétales :

Promouvoir la qualité de vie et bien être au travail, développer le sentiment d'appartenance, favoriser la cohésion d'équipe, améliorer la communication interne entre les services supports et les antennes, s'appuyer sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

5- Développer le partenariat et clarifier les missions des différents acteurs selon le champ d'intervention :

Favoriser l'interconnaissance, s'appuyer sur un réseau interdisciplinaire de partenaires opérationnels.

6- S'inscrire dans une démarche éthique collective pour soutenir les pratiques professionnelles au regard des libertés fondamentales de la personne :

Renforcer et favoriser la participation des personnes à leur propre mesure de protection, plus particulièrement en matière d'information et d'expression.

Ces orientations ainsi que les résultats de l'évaluation interne vont servir de socle à la détermination des actions à mettre en œuvre. La démarche d'élaboration des axes de travail va se dérouler sur la période de mai à septembre 2019. Afin de créer une dynamique collective, des groupes de travail, rassemblant administrateurs et salariés, vont se réunir en juin prochain. Les partenaires seront également consultés et les personnes accompagnées seront associées dans le cadre de groupes de parole.

La rédaction des projets de service PJM et AGBF sera finalisée en septembre 2019 afin d'être proposée au Conseil d'Administration pour validation.

Signification de toutes les abréviations utilisées dans ce rapport d'activités.

A	AAH	Allocation adulte handicapé	CDD	Contrat à durée déterminée	
	ACS	Aide au paiement d'une complémentaire santé	CDI	Contrat à durée indéterminée	
	ADAPEI	Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales	CDMCA	Conseil départemental métropolitain de la citoyenneté et de l'autonomie	
	ADAR	Aide à domicile en activités regroupées	CDU	Commission des usagers	
	ADFI	Association pour la défense de la famille et de l'individu	CEMEA	Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active	
	ADIL	Association départementale d'information sur le logement	CESER	Conseil économique, social et environnemental régional	
	ADMR	Aide à domicile en milieu rural	CESF	Conseiller(ère) en économie sociale et familiale	
	ADT	Aide à domicile pour tous	CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	
	AFC	Association familiale catholique	CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	
	AFR	Association familiale rurale	CHU	Centre hospitalier universitaire	
	AGBF	Aide à la gestion du budget familial	CIFAM	Centre de formation des apprentis	
	AGSA	Association des groupes de soutien à l'adoption	CIAS	Centre intercommunal d'action sociale	
	AISL	Association d'insertion solidarité logement	CIO	Centre d'information et d'orientation	
	AJPV	Association Jonathan Pierres Vivantes	CISS	Collectif interassociatif sur la santé	
	ALI	Accompagnement au logement individualisé	CLER	Centre de liaison des équipes de recherche	
	AFMC	Association Familiale des marins du commerce	CLI	Commission locale d'insertion	
	APF	Association des paralysés de France	CMP	Centre médico-psychologique	
	ATIMP	Association de tutelle dans l'intérêt des majeurs	CMU	Couverture maladie universelle	
	APGL	Association des parents gays et lesbiens	CNAF	Caisse nationale des allocations familiales	
	AR	Animation rurale	CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés	
ASFMR	Association syndicale des familles monoparentales et recomposées	CODELA	Comité d'expansion économique		
ASF	Accompagnement social et familial	COG	Convention d'objectifs et de gestion		
ASS	Allocation de solidarité spécifique	COMPA	Communauté de communes du pays d'Ancenis		
		COS	Comité des œuvres sociales		
		CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie		
		CSF	Confédération syndicale des familles		
		CSSR	Centre de soins de suite et de réadaptation		
C	CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	D	DALO	Droit au logement opposable
	CAF	Caisse d'allocations familiales		DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
	CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail		DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
	CASF	Code de l'action sociale et des familles		DGF	Dotation globale de fonctionnement
	CCAPEX	Commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives		DIPM	Document individuel de protection du majeur
	CCAS	Centre communal d'action sociale		DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
CDAD	Centre départemental d'accès aux droits				
CDEN	Conseil départemental de l'éducation nationale				

Le Lexique

E	EFA	Enfance et famille d'adoption	MJAGBF	Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget	
	EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	MJPM	Mandataire judiciaire à la protection des majeurs	
	EPE	Ecole des parents et des éducateurs	MSA	Mutualité sociale agricole	
	ESAT	Établissement et service d'aide par le travail	O	OPH	Office public de l'habitat
	ESMS	Établissement social et médico-social	ORPAN	Office des retraités et personnes âgées de Nantes	
	ETP	Équivalent temps plein	P	PDALPD	Plan départemental d'actions en faveur du logement des plus défavorisés
F	FACE	Fondation agir contre l'exclusion		PIF	Point informations familles
	FAL	Fédération des amicales laïques		PJM	Protection juridique des majeurs
	FC	Famille du cheminot		PMR	Personne à mobilité réduite
	FDAAFP	Fédération départementale des associations d'aide familiale populaire	R	RÉAAP	Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité
	FDAC	Fédération des associations familiales catholiques		RIMS	Résidents en institut médico-social
	FDVA	Fonds pour le développement de la vie associative		RIS	Réseau d'innovation sociale
	FF	Famille de France		RORF	Réseau d'observation des réalités familiales
	FNATH	Fédération nationale des accidentés de la vie		RSA	Revenu de solidarité active
	FSL	Fonds de solidarité pour le logement	S	SIAO	Service intégré d'accueil et d'orientation
G	GED	Gestion électronique des documents		SIDOT	Soutien informatique d'organismes tutélaires
	GPA	Gestation pour autrui		SIRH	Système d'information des ressources humaines
H	HLM	Habitation à loyer modéré		SOLIHA	Solidaires pour l'habitat
	HDGF	Hors dotation globale de fonctionnement		SOM	Service ouverture de mesures
I	INRP	Institut national de recherche pédagogique		SRU	Solidarité et renouvellement urbain
	ISAF	Information et soutien aux aidants familiaux	U	UDAF	Union départementale des associations familiales
	ISBF	Information et soutien au budget familial		UDCSF	Union départementale de la Confédération syndicale des familles
	ISTF	Information soutien aux tuteurs familiaux		UNAF	Union nationale des associations familiales
L	LIEN	Lieu d'information, d'écoute et d'orientation		UNAFAM	Union nationale des familles et amis de malades psychiques
	LINKIA	Association départementale de protection de l'enfance		URAF	Union régionale des associations familiales
M	MAESF	Mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale		URIOPSS	Union régionale interfédérale des oeuvres et organismes privés sanitaires et sociaux
	MAJ	Mesure d'accompagnement judiciaire	V	V&F	Vacances & familles
	MASP	Mesure d'accompagnement social personnalisé		VF	Association des veufs
	MDA	Maison des adolescents			
	MFREO	Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation			
	MGI	Mission générale d'insertion			

Udaf de Loire-Atlantique
35 rue Paul Bert
CS 10 509
44105 Nantes cedex 4
Tél. 02 51 80 30 00
info@udaf44.asso.fr

www.udaf44.fr



AGIR POUR LES FAMILLES